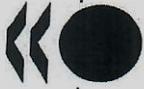


Unclassified

DCD/DAC/POVNET/A(2006)2/RD1



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

07-Nov-2006

DEVELOPMENT CO-OPERATION DIRECTORATE
DEVELOPMENT ASSISTANCE COMMITTEE

English text only

DCD/DAC/POVNET/A(2006)2/RD1
Unclassified

DAC Network on Poverty Reduction

A PRACTICAL GUIDE TO EX ANTE POVERTY IMPACT ASSESSMENT

15-16 November 2006

This draft guide is based on the report "Harmonising Ex Ante Poverty Impact Assessment" approved by the DAC on 15 March 2006. It is designed to assist planners, appraisers, and decision makers to plan, execute and understand a PIA. It is circulated for COMMENTS under item IV of the 15 - 16 November 2006 meeting agenda of POVNET [DCD/DAC/POVNET/A(2006)RD1]. POVNET is also invited to discuss the steps required for approval of this guide.

Contact Person: Mikael Söderbäck - Tel: +33 (0) 1 45 24 98 82 – E-mail: mikael.soderback@oecd.org

JT03217287

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

English text only

GUIDE PRATIQUE POUR

L'APPRÉCIATION PRÉALABLE DE L'IMPACT SUR LA PAUVRETÉ

POVNET – Équipe pluridisciplinaire

Appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté

Janvier 2007

Remerciements

Ce guide pour l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté (AIP) est basé sur le rapport de l'OCDE sur « l'Harmonisation des évaluations ex ante d'impact sur la pauvreté » du DCD/CAD (2006)24 et reflète l'expérience acquise dans l'application de l'approche AIP. Il est destiné à aider les planificateurs, évaluateurs et décideurs à planifier, comprendre et exécuter des AIP. Il propose un cadre analytique standardisé, mais flexible pour la mise en œuvre d'une AIP.

Ce guide a été élaboré et testé par l'équipe multidisciplinaire de POVNET sur l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté. Les pays participants ont été : la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Peter Poulsen (DFID) a rédigé le Guide pratique sur la base du rapport de l'OCDE/CAD de 2006 et les des discussion de l'équipe. La version finale a été revue par Solveig Buhl (GTZ) et Hans Gsänger. De précieuses contributions ont été recues de Carl Bernadac (AFD), Floris Blankenberg (ministère néerlandais des Affaires étrangères); Wolf Dio (GTZ), Ebba Dohlman (OCDE/CAD), Renate Kirsch (BM), Stefanie Klos (KfW), David Kramer (SECO), Jutta Kranz-Plote (BMZ), Michael Laird (OCDE/CAD), Mikael

Söderbäck (OCDE/CAD), Holger Tausch (SDC), Rita Tesselaar (ministère néerlandais des Affaires étrangères) , Sota Tosaka (JBIC) et des pays membres du réseau POVNET due CAD.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | 5 |
| RESUMÉ..... | 6 |
| 1. Raison d'être de l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté | 6 |
| 2. Cadre analytique et processus | 7 |
| 3. Modules de l'AIP | 8 |
| CHAPITRE 1 RAISON D'ETRE ET CONTENUS D'UNE APPRECIATION PREALABLE DE L'IMPACT SUR LA PAUVRETE | 9 |
| 1. Quelles sont les raisons justifiant l'élaboration d'une approche harmonisée d'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté ?..... | 9 |
| 2. Qu'est-ce que l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté ? | 10 |
| 3. Quels sont les principaux avantages d'une AIP préalable ?..... | 11 |
| 4. Quels sont les liens entre l'AIP, l'AIPS et d'autres méthodes d'évaluation ? | 12 |
| 5. Comment une AIP préalable peut-elle appuyer une évaluation ex post ? | 14 |
| 6. À quel niveau d'intervention l'AIP peut-elle être appliquée ?..... | 14 |
| 7. Quels sont les besoins en ressources ? | 15 |
| CHAPITRE 2 CADRE ANALYTIQUE ET PROCESSUS DE L'APPRECIATION PREALABLE DE L'IMPACT SUR LA PAUVRETE | 17 |
| 1. Qu'est-ce qu'une chaîne de résultats ?..... | 18 |
| 2. Cadre analytique utilisé pour l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté | 21 |
| 3. Pourquoi est-il important de considérer les risques ?..... | 22 |
| 4. Pourquoi le processus de l'AIP est-il aussi important que son résultat ?..... | 23 |
| 5. Qui devrait commander et entreprendre l'AIP ? | 23 |
| 6. Qui devrait être consulté et quelles sources devraient être utilisées ?..... | 24 |
| CHAPITRE 3 COMMENT UTILISER LES MODULES DE L'AIP..... | 25 |
| 1. Module 1 : Situation de la pauvreté et pertinence au regard des stratégies et plans nationaux..... | 25 |
| 2. Module 2 : Analyse des parties prenantes et des institutions | 27 |
| 3. Module 3 : Identification des circuits de transmission et résultats généraux par circuit..... | 31 |
| 4. Module 4: Appréciation des capacités des parties prenantes et des groupes cibles | 35 |
| 5. Module 5: Évaluation des impacts au regard des OMD et d'autres objectifs stratégiques | 37 |
| 6. Synthèse de l'appréciation et recommandations | 39 |
| ANNEXE 1: EXEMPLE DE PLAN DE RAPPORT POUR UNE AIP AUTONOME..... | 42 |
| ANNEXE 2: EXEMPLES D'APPLICATION PRATIQUE DE L'APPROCHE DE L'AIP | 43 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|--------|--|
| ADB | Banque asiatique de développement |
| AFD | Agence française de Développement |
| BMZ | Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement |
| DAC | Comité d'assistance au développement |
| DFID | British Department for International Development / Département du développement international du Royaume Uni |
| DGIS | Ministère néerlandais des Affaires étrangères |
| GTZ | Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande) |
| JBIC | Banque japonaise pour la Coopération internationale |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| AIP | Appréciation de l'impact sur la pauvreté |
| POVNET | Réseau sur la réduction de la pauvreté |
| PPA | Parité de pouvoir d'achat |
| CSLP | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| AIPS | Analyse des impacts sur la pauvreté sociale |
| SECO | Secrétariat d'État suisse à l'économie |
| SDC | Agence suisse pour le développement et la coopération |
| SWAP | Approche sectorielle |
| NU | Nations unies |
| BM | Banque mondiale |

RESUMÉ

1. Ce guide pratique pour les appréciations préalables de l'impact sur la pauvreté (AIP) est basé sur le document de l'OCDE intitulé « Harmonisation des évaluations ex ante d'impact sur la pauvreté »¹ et reflète l'expérience acquise dans l'application de l'approche AIP. Il est destiné à aider les planificateurs, évaluateurs et décideurs à planifier, comprendre et exécuter des AIP. Il propose un cadre d'analyse standardisé, mais flexible pour la mise en œuvre d'une AIP. Le guide comprend trois chapitres principaux :

1. Le chapitre 1 explique la raison d'être, la structure et les éléments clés de l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté.
2. Le chapitre 2 expose la chaîne de résultats à analyser, le cadre analytique et le processus de l'AIP.
3. Le chapitre 3 fournit des orientations pratiques pour la mise en œuvre d'une AIP.

1. Raison d'être de l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté

2. L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté est un processus expressément conçu pour renseigner les donateurs et les pays partenaires sur les conséquences probables, voulues ou non voulues, de leurs interventions (politiques, programmes, projets). Elle permet d'apprécier le bien-être de différents groupes sociaux, notamment des populations pauvres et vulnérables. Elle s'appuie sur une approche multidimensionnelle de la pauvreté.

3. La considération principale à l'origine de cette démarche a été la nécessité d'harmoniser les approches appliquées par les donateurs, afin de réduire la charge à supporter par les gouvernements des pays partenaires face aux méthodes concurrentes et aux demandes souvent contradictoires qui leur sont adressées. L'élaboration d'une approche harmonisée pour les AIP est donc clairement conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

4. L'un des atouts majeurs d'une telle appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté tient à ce qu'elle permet d'intégrer des approches, une terminologie et des procédures déjà en place. Sa nouveauté vient de ce qu'elle les réunit dans un modèle unique et que les résultats de l'évaluation peuvent être visualisés à l'aide de matrices relativement simples. Cela offre la possibilité de faire participer plusieurs organismes aux exercices d'AIP en se basant sur une grille commune.

5. L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté fournit :

- i) une évaluation des liens existant entre l'intervention et la stratégie nationale de développement ou de réduction de la pauvreté,
- ii) une analyse des parties prenantes (différenciées par catégories de revenus, sexe, âge, etc.) et des institutions qui influencent l'intervention et sont influencées par elle,

1. OCDE/CAD (2006) Harmonizing *ex ante* Poverty Impact Assessment – DCD/CAD (2006)24 (Harmonisation des analyses préalables de l'impact sur la pauvreté, en anglais)

- iii) un éclairage sur l'importance et l'interdépendance des différents circuits de transmission par lesquels les changements sont transmis aux parties prenantes,
- iv) une estimation des résultats probables, qualitatifs et/ou quantitatifs pour les parties prenantes et notamment pour la population cible, compte tenu du caractère multidimensionnel de la pauvreté, et une évaluation des implications de l'intervention par référence au cadre d'analyse des capacités de l'OCDE/CAD²,
- v) une estimation de l'impact potentiel sur les OMD et, éventuellement, sur d'autres objectifs stratégiques (découlant de la Déclaration du millénaire ou des stratégies nationales),
- vi) une évaluation des principales hypothèses et un inventaire des risques potentiels,
- vii) une appréciation de la fiabilité des données/informations utilisées pour l'exercice et un recensement des principaux déficits de connaissances,
- viii) un cadre pour l'amélioration des données de base et pour le suivi des hypothèses d'impact durant la mise en œuvre et un élément d'appui pour les exercices d'évaluation ex post,
- ix) et sur la base des analyses susmentionnées, des recommandations à l'intention des décideurs sur les moyens d'améliorer l'intervention aux fins d'accroître son impact en faveur des pauvres et sur l'opportunité de réaliser ou non l'intervention.

6. L'approche de l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté présentée ici peut générer des informations utiles pour la plupart des modalités de prestation d'assistance externe et de financement intérieur. Elle peut être appliquée directement à des projets, programmes, interventions sectorielles et réformes politiques – même si la périodicité d'application, le degré de détail et le volume des ressources allouées sont susceptibles de varier. Cependant, l'AIP n'est pas applicable à l'aide budgétaire, étant donné que ce type d'assistance peut servir à financer n'importe quelle partie du budget d'un pays partenaire. En l'occurrence, une AIP devrait se concentrer sur les réformes politiques pertinentes pour la réduction de la pauvreté. De même, il ne serait pas possible d'appliquer une AIP à l'ensemble d'un CSLP, mais des AIP pourraient être effectuées pour des domaines d'intervention spécifiques guidés par le CSLP.

2. Cadre analytique et processus

7. Une intervention induit des changements à travers des circuits de transmission tels que les prix, l'emploi, les impôts et les transferts, l'accès aux biens et aux services, l'autorité et les actifs. Ces changements sont déclenchés par des contributions fournies par l'intervention et conduisent à des produits directs, aisément identifiables à court terme. Ces produits engendrent à leur tour des réalisations intermédiaires et des impacts finaux qui sont généralement à plus long terme et plus difficiles à prédire et à attribuer à une chaîne de causalité.

8. Le cadre analytique de l'AIP considère que pour bien concevoir une intervention il importe de bien comprendre les parties prenantes et les arrangements institutionnels à l'intérieur desquels se déroulera l'intervention. La conception nécessite ensuite une compréhension des circuits de transmission à travers lesquels œuvrera l'intervention, et les résultats qui seront déclenchés à différents niveaux et moments. Ces résultats peuvent renforcer (ou affaiblir) les capacités des populations à pourvoir à leurs besoins et améliorer leurs conditions de vie et permettre ainsi à un pays d'avancer vers la réalisation des OMD et d'autres objectifs nationaux.

² OCDE (2001), Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté

9. Le processus de mise en œuvre d'une appréciation préalable de la pauvreté est tout aussi important que le rapport écrit qui en rend compte. La forme idéale pour une AIP est un processus itératif impliquant les décideurs et les parties prenantes, tant du côté des donateurs que de celui des pays partenaires, non seulement comme sources d'information, mais aussi pour rendre compte des résultats.

10. L'AIP est basée sur un emploi équilibré d'informations quantitatives et qualitatives en vue d'aboutir à une évaluation solide et fiable. Elle s'appuie la plupart du temps sur des sources d'information quantitative et qualitative déjà existantes. Lorsque celles-ci sont insuffisantes, la collecte de données supplémentaires peut s'avérer nécessaire. Le niveau de détail devrait être déterminé en fonction des besoins de l'organisation qui a demandé l'AIP : il peut s'agir d'un exercice rapide de quelques jours, basé sur des données déjà disponibles, ou d'une analyse plus détaillée nécessitant des consultations et recherches de plus grande envergure. Quel que soit le niveau de détail requis, la procédure de mise en œuvre d'une AIP sera la même.

3. Modules de l'AIP

11. *L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté comprend cinq modules. L'approche retenue peut suivre de près les modules présentés ici, ou peut choisir d'appliquer seulement les modules paraissant appropriés au contexte dans lequel doit être menée l'AIP. Les modules peuvent aussi être modifiés pour être adaptés à d'autres approches d'évaluation de l'utilisateur.*

- i) *Module 1 : Situation générale de la pauvreté et pertinence de l'intervention pour les stratégies et plans nationaux* : résumé de la situation de la pauvreté dans le pays et dans la région ou le secteur concernés, raisons justifiant le choix de cette région, évaluation des liens entre l'intervention et les plans nationaux, brève description des groupes cibles de l'intervention. S'il s'agit d'un document indépendant, une brève description de l'intervention est utile à la clarté du rapport.
- ii) *Module 2 : Parties prenantes et institutions* : identification des parties prenantes et des institutions pertinentes, de leurs rôles respectifs et de leur intérêt à soutenir ou à empêcher l'intervention.
- iii) *Module 3 : Circuits de transmission utilisés et résultats globaux par circuit* : résumé du processus par lequel l'intervention est censée influencer les parties prenantes (groupes cibles et autres) et du résultat global anticipé en fonction de chaque circuit. Les principaux circuits de transmission sont les prix, l'emploi, les transferts, l'accès aux biens et services, l'autorité et les actifs.
- iv) *Module 4 : Capacités des parties prenantes et des groupes cibles* : résumé des résultats probables en termes de capacités pour les différents groupes de parties prenantes en se basant sur le cadre d'analyse des capacités de l'OCDE.
- v) *Module 5 : Impact au regard des OMD et d'autres objectifs importants* : résumé des contributions que peut apporter l'intervention à la réalisation des sept OMD et d'autres objectifs clés internationaux ainsi que des objectifs nationaux pertinents pour l'intervention.

12. Pour faciliter la tâche aux décideurs, il est recommandé d'inclure une section intitulée *résumé et recommandations* faisant ressortir les principaux résultats de l'AIP.

CHAPITRE 1

RAISON D'ETRE ET CONTENUS D'UNE APPRECIATION PREALABLE DE L'IMPACT SUR LA PAUVRETE

13. Le chapitre 1 examine les raisons justifiant l'élaboration d'une approche harmonisée d'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté (AIP) au sein de POVNET. Il expose brièvement en quoi consiste une AIP préalable et quels sont ses éléments essentiels. Il décrit les principaux avantages de l'AIP préalable et les liens qui l'unissent à d'autres approches, en particulier à celle de l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social (AIPS). Ce chapitre montre également quels sont les rapports entre l'AIP préalable et l'évaluation ex post de l'impact sur la pauvreté, où et comment appliquer adéquatement l'AIP et les ressources nécessaires à cet effet.

1. Quelles sont les raisons justifiant l'élaboration d'une approche harmonisée d'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté ?

14. La Déclaration de Paris de mars 2005³ souligne que les pays partenaires et les donateurs sont mutuellement responsables des résultats obtenus en matière de développement. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis vers les objectifs de développement des stratégies placées sous la conduite des pays (comme les OMD et la croissance favorable aux pauvres) incombent principalement aux gouvernements des pays partenaires. Les donateurs s'efforcent avec leurs partenaires de mieux comprendre et d'optimiser les impacts sur la réduction de la pauvreté de l'aide qu'ils fournissent afin d'accélérer la croissance favorable aux pauvres et d'obtenir des résultats profitant davantage aux pauvres. Pour réduire la pauvreté, certains projets et/ou programmes ciblent leurs actions directement sur les pauvres, mais souvent aussi ils s'efforcent de promouvoir la croissance économique et d'assurer un environnement durable, ce qui profite indirectement aux pauvres. Cependant, même si une intervention ne vise pas directement à réduire la pauvreté, nous devons savoir si elle aura des impacts sur les pauvres et les personnes vulnérables.

15. C'est pour ces raisons qu'une méthodologie pour l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté a été élaborée par une équipe pluridisciplinaire du POVNET.⁴ Le principal élément pris en considération a été le renforcement des impacts sur la réduction de la pauvreté et la nécessité de chercher à harmoniser davantage les approches des donateurs pour éviter aussi bien la confusion créée par des méthodes concurrentes que les demandes souvent contradictoires adressées aux gouvernements des pays partenaires.

16. L'AIP répond au souci des donateurs de faire preuve de responsabilité et de transparence : responsabilité à l'égard de leurs propres citoyens pour ce qui est du suivi des ressources qu'ils allouent et responsabilité à l'égard des pays partenaires pour les décisions stratégiques prises conjointement. De même, il est de plus en plus demandé aux pays partenaires de se charger eux-mêmes d'appliquer une approche axée sur les résultats dans la gestion de leurs politiques et programmes. Une approche apte à clarifier comment une intervention parviendra aux résultats escomptés et comment ceux-ci influenceront différents groupes de parties prenantes aidera à améliorer la transparence. Une approche mieux harmonisée d'AIP fournit une base pour des évaluations conjointes avec les pays partenaires et entre les donateurs.

3. OCDE/CAD (2005) Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Forum à haut niveau, mars 2005

4. En plus des réunions de travail régulières des représentants des donateurs, une réunion a été organisée avec des représentants de plusieurs pays partenaires (Bangladesh, Malawi, Sri Lanka, Ouganda et Vietnam).

2. Qu'est-ce que l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté ?

17. L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté est un processus expressément conçu pour renseigner les donateurs et les pays partenaires sur les conséquences probables, voulues ou non voulues d'interventions entreprises dans le cadre de politiques, programmes et projets. Elle permet aussi d'évaluer le bien-être de différents groupes sociaux, notamment des populations pauvres et vulnérables. L'AIP devrait aider également à identifier les impacts négatifs non voulus, c'est-à-dire des résultats de l'intervention qui sont susceptibles d'être préjudiciables ou défavorables aux pauvres et aux personnes vulnérables. C'est un instrument utile pour définir et concevoir une intervention, de telle sorte que celle-ci soit mieux ciblée vers la réduction de la pauvreté et puisse contribuer en fin de compte à la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs du millénaire pour le développement. L'intégration systématique de l'AIP préalable dans les processus d'examen des programmes et projets pourrait renforcer significativement leurs impacts en termes de réduction de la pauvreté.

18. L'approche de la pauvreté qui est retenue ici est une approche multidimensionnelle, telle que définie dans les lignes directrices du CAD de l'OCDE pour la réduction de la pauvreté⁵ et ancrée dans les OMD de la Déclaration du millénaire.⁶

19. L'AIP fait partie des approches générales appelées, selon les situations, « appréciation d'impact », « analyse d'impact » ou « évaluation d'impact ». Le terme « impact » continue d'être utilisé de deux manières dans la littérature : (1) comme dernier maillon d'une chaîne de résultats, c'est-à-dire l'objectif final d'une intervention et (2) pour l'appréciation ou l'analyse de l'ensemble de la chaîne de résultats.

20. L'approche de l'AIP a été appelée délibérément *Appréciation* de l'impact sur la pauvreté. L'appréciation de l'impact est comprise ici comme une estimation et un jugement solide sur l'ensemble de la chaîne de résultats découlant d'une intervention : des extrants immédiats, en passant par les réalisations intermédiaires jusqu'aux effets à plus long terme.

21. Le cadre analytique de l'AIP considère que pour bien concevoir une intervention, il importe de bien comprendre les parties prenantes et les arrangements institutionnels à l'intérieur desquels se déroulera l'intervention. La conception nécessite ensuite une compréhension des circuits de transmission⁷ à travers lesquels œuvrera l'intervention, et des résultats qui seront déclenchés à différents niveaux et moments. Ces résultats peuvent renforcer (ou affaiblir) les capacités des populations à pourvoir à leurs besoins et à améliorer leurs conditions de vie et permettre ainsi à un pays d'avancer vers la réalisation des OMD et d'autres objectifs nationaux.

22. L'AIP s'appuie principalement sur des données existantes (tant quantitatives que qualitatives). Des données supplémentaires peuvent être collectées, si cela est nécessaire, et la démarche idéale consiste alors à combiner des méthodes qualitatives et quantitatives, incluant des démarches participatives et des consultations aussi détaillées que possible. La conception concrète d'une AIP dépend du type d'intervention, des données disponibles et de leur fiabilité, des principaux circuits de transmission, de l'ampleur du travail, des ressources disponibles et du contexte spécifique du pays.

23. Il est important de souligner que, bien que l'appréciation de l'impact sur la pauvreté soit ici la préoccupation centrale et qu'elle absorbe souvent la plus grande partie des ressources, il faut accorder une

5. OCDE/CAD (2001) Les lignes directrices du CAD : La réduction de la pauvreté, OCDE

6. Résolution des NU (2000) adoptée par l'Assemblée générale : Déclaration du Millénaire des Nations Unies. A/Res/55/2., 18 septembre, 2000

7. Les circuits de transmission sont expliqués plus en détail au chapitre 3.3

attention comparable à la nécessité de promouvoir le dialogue entre les décideurs et les parties prenantes afin d'assurer que les résultats de l'AIP soient prises en compte dans la conception des interventions.

24. L'approche méthodologique à appliquer peut suivre de près les modules proposés ici et décrits plus en détail au chapitre 3, ou peut choisir les modules paraissant appropriés au contexte dans lequel doit être menée l'AIP ou fusionner certains modules. Les modules eux-mêmes peuvent également être modifiés pour être adaptés à d'autres approches d'évaluation de l'utilisateur.

3. Quels sont les principaux avantages d'une AIP préalable ?

L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté offre l'occasion d'exposer clairement les motifs des actions des donateurs – par exemple, la préférence accordée à un type d'intervention par rapport à un autre – et permet aux partenaires et aux autres parties prenantes d'examiner les hypothèses, la logique et les faits qui sous-tendent les décisions relatives à l'affectation des ressources. Les interventions ayant des répercussions importantes sur la réduction de la pauvreté et la croissance favorable aux pauvres peuvent ainsi être identifiées. Les interventions ayant un faible impact peuvent être éventuellement mieux conçues. Là où des impacts négatifs sont prévisibles, des mesures correctives peuvent être envisagées et incluses dans la conception du programme.

25. Pour une intervention donnée, l'AIP préalable fournit en particulier :

- i) une évaluation des liens existant entre l'intervention et la stratégie nationale de développement ou de réduction de la pauvreté,
- ii) une analyse des parties prenantes (différenciées par catégories de revenus, sexe, âge, etc.) et des institutions qui influencent l'intervention et sont influencées par elle,
- iii) un éclairage sur l'importance et l'interdépendance des différents circuits de transmission par lesquels les changements induits par l'intervention sont transmis sous forme de résultats aux parties prenantes,
- iv) une estimation des résultats probables, qualitatifs et/ou quantitatifs pour les parties prenantes et notamment pour la population cible, compte tenu du caractère multidimensionnel de la pauvreté, et une évaluation des implications de l'intervention par référence au cadre d'analyse des capacités de l'OCDE/CAD,
- v) une estimation de l'impact potentiel sur les OMD et, éventuellement, sur d'autres objectifs stratégiques (découlant de la Déclaration du millénaire ou des stratégies nationales),
- vi) une évaluation des principales hypothèses et un inventaire des risques potentiels,
- vii) une appréciation de la fiabilité des données/informations utilisées pour l'exercice et un recensement des principaux déficits de connaissances,
- viii) un cadre pour l'amélioration des données de base et pour le suivi des hypothèses d'impact durant la mise en œuvre et un élément d'appui pour les exercices d'évaluation ex post,
- ix) et sur la base des analyses susmentionnées, des recommandations à l'intention des décideurs sur l'opportunité de réaliser ou non l'intervention, ou sur les moyens d'améliorer l'intervention aux fins d'accroître son impact en faveur des pauvres.

26. Étant donné que l'AIP évalue les hypothèses sous-tendant la conception de l'intervention et explicite les liens de causalité qui conduisent aux résultats souhaités, elle peut aussi orienter la conception d'un système de suivi. Le suivi des hypothèses et du fonctionnement des liens de causalité prévus peut aider à répondre à la question bien connue du « maillon manquant », d'où la nécessité pour le suivi non seulement d'être centré sur les indicateurs d'intrants et de résultats, mais aussi d'étudier les processus par lesquels sont obtenus les résultats et impacts souhaités. Cela renforce la gestion de l'intervention et la qualité des évaluations ex post suivantes. Cela permet à son tour de développer une base plus solide de données confirmées par l'expérience, pouvant servir à accroître l'efficacité des interventions à l'avenir.

4. Quels sont les liens entre l'AIP, l'AIPS et d'autres méthodes d'évaluation ?

27. L'AIP fait fond sur diverses sources, notamment les travaux de la Banque asiatique de développement concernant l'impact sur la pauvreté,⁸ l'approche fondée sur l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social (AIPS),⁹ le cadre d'analyse des capacités de l'OCDE/DAC¹⁰ et l'approche fondée sur la pérennité des moyens d'existences.¹¹

L'AIP complète plutôt qu'elle ne remplace d'autres évaluations conduites durant le processus d'examen préalable, comme l'analyse du cadre logique, l'analyse coûts-avantages/coût-efficacité et les évaluations environnementales. L'intégration de l'AIP à ces autres approches améliorera l'ensemble des analyses et informations disponibles aux décideurs. L'AIP peut être considérée comme étant une extension de l'approche du cadre logique / de la chaîne des résultats, qui renforce l'accent mis sur les impacts directs et indirects sur la pauvreté pour une large gamme de parties prenantes.

28. L'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté qui est exposée ici ne remplace aucune de ces approches et de ces cadres, mais s'appuie largement sur leur terminologie et leurs acquis, dans la mesure où ils lui sont antérieurs et couvrent tous des aspects importants pour l'AIP. La terminologie utilisée dans l'AIP est censée garantir la transparence et la comparabilité entre les différents organismes d'aide et leurs partenaires, et faire en sorte que l'approche choisie soit largement acceptée et reconnue.

29. La meilleure manière de caractériser les liens existant entre l'AIP et l'AIPS est de définir la première comme étant une version allégée de la seconde. L'AIP est moins contraignante en termes de données, de temps et de ressources financières et en personnel, mais elle offre néanmoins aux pays partenaires et aux donateurs une solide base pour évaluer de manière transparente les répercussions de leurs interventions sur la pauvreté. Elle permet aussi d'identifier les déficits d'information et la nécessité de procéder à d'autres collectes et analyses de données, notamment à une analyse complète des impacts sur la pauvreté et le social¹².

-
8. Fujimura, M. and Weiss, J. (2000) Integration of Poverty Impact in Project Economic Analysis: Issues in Theory and Practice, Mimeo BAD
 9. Banque mondiale (2003) Guide pour l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social
Banque mondiale, DFID (2005) Tools for Institutional, Political and Social Analysis (TIPS) in Poverty and Social Impact Analysis (PSIA): A Sourcebook for Commissioners and Practitioners
 10. OCDE/CAD (2001) Les lignes directrices du CAD : La réduction de la pauvreté, OCDE
 11. DFID (1999) The Livelihoods Framework: Sustainable Livelihoods Guidance Sheets No 2, DFID, www.livelihoods.org/info/info_guidanceSheets.html.
 12. Pour d'autres informations, veuillez consulter la comparaison plus détaillée entre AIP et AIPS donnée dans l'annexe 2.

Comparaison AIP-AIPS

| Aspects | AIP | AIPS |
|---|--|--|
| 1. Objectif général de la recherche | Fournir des informations pour la conception des interventions afin de mieux les orienter sur la pauvreté et identifier les interventions ayant un impact positif sur la réduction de la pauvreté. L'AIP est une forme allégée d'AIPS | L'AIPS examine l'impact distributif des réformes des politiques sur le bien-être de différents groupes de parties prenantes, en centrant particulièrement l'attention sur les populations pauvres et vulnérables |
| 2. Thème principal de l'AIP/AIPS | La pauvreté en tant que concept multi-dimensionnel, tel que défini par l'OCDE/DAC: économique, humain, politique, socioculturel, défensif | Le bien-être (dimensions monétaires et non monétaires) et les impacts distributifs. |
| 3. Harmonisation | Objectif essentiel de l'AIP | Moins important pour l'AIPS |
| 4. Niveau d'application | Concentration sur les projets, programmes, éventuellement SWAP et les réformes politiques | Concentration sur les réformes politiques, telles que réformes macroéconomiques, structurelles et sectorielles. |
| 5. Cadre temporel | 2 à 3 semaines ; mené idéalement sous la forme d'un processus itératif | Entre 6 et 18 mois ; mené habituellement sous la forme d'un processus itératif |
| 6. Ressources requises | Collecte limitée de données supplémentaires (environ 15 à 40 000 \$ US pour une AIP autonome. Lorsque l'AIP est intégrée au processus d'examen préalable, les coûts réels diminuent) | Analyse multidisciplinaire approfondie des impacts, nécessitant des financements substantiels (50 000 à 200 000 \$ US). |
| 7. Participation des parties prenantes | Les deux approches cherchent à accroître la participation des parties prenantes (groupe cible, agences gouvernementales/nationales, organisations de la société civile, partenaires privés) en les incluant dans le processus. | |
| 8. Domaines examinés | | |
| 8.1. Parties prenantes | Distinction entre groupes cibles de l'intervention et acteurs sociaux affectés par l'intervention ou influençant celle-ci. | Distinction entre groupes susceptibles d'être affectés par la réforme et groupes susceptibles d'influencer celle-ci. |
| 8.2. Institutions | Analyse d'institutions formelles et informelles | |
| 8.3. Circuits de transmission | Six circuits de transmission : Emploi, prix, accès aux biens et services, actifs, impôts et transfert, autorité. | |
| 8.4. Impacts | Impacts à court terme (directs) et moyen terme (indirects) le long d'une chaîne de résultats. | Impacts à court terme (directs) à moyen et long terme (indirects) le long d'une chaîne de résultats. |
| 8.5. Risques | Oui. | |
| 8.6. Capacités | Cinq capacités définies par l'OCDE/DAC. | Non inclus explicitement. |
| 8.7. OMD | Évaluation des impacts sur sept OMD et d'autres objectifs de développement (OMD++). | Non inclus explicitement. |
| 8.8. Situation générale de la pauvreté et SRP nationale | Font partie de la structure des rapports d'AIP. | Ne font pas partie de la structure des rapports d'AIPS, mais sont habituellement examinées dans les AIPS incluant des LIC. |
| 8.9. Mesures d'atténuation | Suggérées en cas d'impacts négatifs potentiels de l'intervention. | |
| 8.10. Coûts de l'intervention | Non | Oui |
| 8.11. Besoins de S&E | Identification de domaines clés pour le suivi et l'évaluation | |
| 9. Méthodes de collecte et d'analyse des données | Utilise principalement des données existantes (qualitatives et quantitatives). | Utilisation de données existantes et collecte de données (qualitatives et quantitatives). |
| 10. Utilisation de matrices | Utilisation de cinq matrices permettant une bonne comparabilité des AIP. | Utilisation d'une matrice de synthèse recommandée mais pas obligatoire. |

| Aspects | AIP | AIPS |
|--|---|---|
| 11. Étape du cycle de programmation | Accent fortement mis sur le caractère préalable de l'AIP, mais les AIP/AIPS peuvent également être utilisées comme outils d'évaluation durant et après la mise en œuvre d'une intervention. | Peut être un produit indépendant; il est généralement l'une de plusieurs sources d'information du dialogue politique national |
| 12. Intégration dans d'autres processus d'évaluation | Peut être un produit indépendant; il est recommandé de l'intégrer comme composante dans l'ensemble du processus d'examen préalable d'une intervention | Peut être un produit indépendant; il est généralement l'une de plusieurs sources d'information du dialogue politique national |
| 13. Utilisation des résultats de l'AIP/AIPS | Les recommandations spécifiques de l'AIP sont destinées à orienter le dialogue politique sur la manière d'améliorer l'impact anti-pauvreté des interventions (projets, programmes, SWAP). | Les résultats de l'AIPS servent habituellement à informer le dialogue politique national. |

5. Comment une AIP préalable peut-elle appuyer une évaluation ex post ?

30. Les évaluations d'impact telles que les AIP peuvent générer des données à différents stades d'une intervention. Avant l'intervention, l'analyse préalable des impacts peut fournir des informations pour le choix, la conception et l'échelonnement des différentes options envisagées pour l'intervention. Durant la mise en œuvre, l'analyse des impacts peut aider à suivre le déroulement de l'intervention et ses premiers résultats et conduire à des ajustements, par exemple à reconsidérer le rythme, l'échelonnement des activités et les arrangements institutionnels, ou à introduire ou renforcer des mesures d'atténuation. Enfin, les analyses ex post réalisées dans le cadre d'une évaluation permettent d'apprécier les résultats effectifs d'une intervention achevée, ce qui aide les parties prenantes à comprendre les impacts probables de futurs programmes et interventions.

Programme de développement tribal intégré et Programme de développement des bassins-versants, Inde
 Durant les 10 dernières années, la Coopération allemande au développement a soutenu deux programmes nationaux de réduction de la pauvreté en Inde¹³: le Programme de développement tribal intégré et le Programme de développement des bassins-versants. Une AIP a été effectuée au début de 2006. Elle s'est appuyée fortement sur des données de suivi déjà existantes et les a complétées à l'aide d'interviews menées avec les parties prenantes et les groupes cibles. L'AIP a permis d'identifier clairement les facteurs qui, dans chaque programme, contribuent avec le plus d'efficacité et d'efficacités à atteindre les pauvres. Les résultats de cette AIP peuvent être utilisés maintenant pour concevoir d'autres interventions dans le secteur de la gestion des ressources naturelles¹⁴.

31. L'approche fondamentale utilisée pour une AIP préalable peut aussi être employée pour effectuer une AIP ex post ou guider une évaluation ex post de plus grande envergure. Les différences principales entre AIP *ex ante* et *ex post* résident dans le fait que dans la seconde (i) l'analyse prévisionnelle des risques n'est pas pertinente, alors que l'analyse rétrospective des risques qui se sont effectivement produits peut fournir des informations utiles, et que (ii) si un bon système d'information de base et de suivi a été établi au départ, il existe davantage de données quantitatives solides et spécifiques à l'intervention pour aider à comprendre les impacts qui en découlent. L'AIP préalable, associée à d'autres formes d'analyse *ex ante*, peut aider à étoffer les données de base et guider la conception du système de suivi, deux conditions importantes à mettre en place pour assurer l'efficacité d'une évaluation ex post.

6. À quel niveau d'intervention l'AIP peut-elle être appliquée ?

32. Il est prévu d'encourager l'application de l'AIP préalable comme partie intégrante du processus d'examen des interventions de développement. L'approche de l'AIP présentée ici peut générer des informations utiles pour la plupart des modalités de prestation d'assistance externe et de financement

13. Voir l'exemple figurant à l'annexe 2.

14. Buhl, S. & R. Sen (2006) Indo-German Development Cooperation: Natural Resource Management – A Preliminary Poverty Impact Assessment. GTZ, Delhi, Eschborn (internal report)

intérieur. Elle peut être appliquée directement à des projets, programmes, interventions sectorielles et réformes politiques – même si la périodicité d'application, le degré de détail et le volume des ressources allouées sont susceptibles de varier. Cependant, l'AIP n'est pas applicable à l'aide budgétaire, étant donné que ce type d'assistance peut servir à financer n'importe quelle partie du budget d'un pays partenaire. En l'occurrence, une AIP devrait se concentrer sur les réformes politiques pertinentes pour la réduction de la pauvreté. De même, il ne sera pas possible d'appliquer une AIP à l'ensemble d'un CSLP, mais des AIP pourront être effectuées pour des domaines d'intervention spécifiques guidés par le CSLP.

33. La communauté des donateurs s'accorde largement à reconnaître que l'efficacité de l'aide est sensiblement renforcée lorsque cette dernière est fournie à l'appui de stratégies prises en main localement. Une telle approche requiert qu'on mette l'accent sur le dialogue, les cadres nationaux de planification, en particulier les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), et l'aide-programme, par exemple dans le cadre d'approches sectorielles (SWAP). Une évolution s'opère actuellement dans le sens de l'octroi de prêts en faveur de programmes, comme les approches sectorielles, les fonds communs et le soutien budgétaire. Toutefois, rien n'indique que la gamme actuelle des instruments d'aide soit appelée à être profondément remaniée à court terme. Les projets demeureront une composante importante du portefeuille d'activités d'aide, même si l'on considère qu'ils peuvent avoir un impact beaucoup plus important lorsqu'ils sont intégrés dans un programme ou une stratégie nationale de développement.¹⁵

34. Pour répondre à cette diversité des modalités d'acheminement de l'aide, une approche flexible d'AIP apparaît préférable à l'introduction « *d'une méthodologie simple et unifiée* », comme cela était prévu à l'origine en tant qu'objectif principal de l'approche d'AIP à élaborer.

7. Quels sont les besoins en ressources ?

35. Il serait assez vain de proposer des procédures complexes qui nécessiteraient des ressources d'un montant très supérieur à celui que les organismes d'aide sont prêts à envisager. Par ailleurs, les parties prenantes des pays partenaires doivent être assurées que des décisions lourdes de conséquences pour leurs populations sont prises sur la base d'une solide analyse et que cette dernière est présentée sous une forme aisément compréhensible. C'est pourquoi on ne saurait partir du principe selon lequel une analyse rapide et sommaire garantira un bon rapport coût-efficacité.

36. Le degré de détail dans l'approche envisagée représente inévitablement un compromis entre une analyse détaillée et une attitude réaliste face aux incidences au niveau des ressources. D'une façon générale, l'approche est guidée par le principe qu'il vaut mieux voir à peu près juste plutôt que se tromper complètement au sujet des impacts potentiels des interventions sur le bien-être des populations.

37. Le montant des ressources nécessaires pour réaliser une AIP dépend :

- i) de l'ampleur et de la portée de l'intervention envisagée, selon qu'il s'agit d'un projet monosectoriel ou de vastes programmes ou politiques de réforme,
- ii) du temps disponible pour la recherche,
- iii) des données disponibles, c'est-à-dire s'il faut collecter d'autres données ou non,
- iv) du degré de participation des parties prenante et du groupe cible, c'est-à-dire du niveau des processus consultatifs prévus,
- v) de la disponibilité de consultants expérimentés sur place et
- vi) du budget de l'organisme d'exécution.

15. CAD (2003) Lignes directrices et ouvrages de référence : Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité

Le coût total d'une AIP autonome peut varier entre 15 000 \$ US pour un exercice de deux semaines faisant intervenir un seul consultant et 40 000 \$ US pour une mission de trois semaines confiée à trois consultants. Les consultants devraient bien connaître l'approche, le sujet et les conditions spécifiques du pays. Si l'AIP préalable est intégrée dans le processus normal d'examen préalable d'une intervention, les coûts effectifs peuvent être sensiblement réduits.

38. Le processus de réalisation d'une AIP peut varier d'un examen rapide à une analyse plus complète et détaillée. Un exercice minimal faisant fond sur les données disponibles peut être effectué en un ou deux jours par un consultant connaissant bien le dossier. Quelques essais pilotes entrepris durant la préparation de la méthodologie ont confirmé cette possibilité. Toutefois, un exercice aussi restreint se limite à une fonction essentiellement descriptive et n'est pas conforme au processus itératif et interactif recherché.

39. Dans le cas idéal, une appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté repose sur les capacités d'une petite équipe d'analystes compétents qui collaborent durant la préparation d'une intervention avec des collègues du pays partenaire, en incluant les parties prenantes, et exploitent au mieux les connaissances disponibles pour envisager une intervention spécifique dans un contexte donné. Dans certains cas, il peut être conseillé de planifier l'AIP comme un processus itératif multi-étapes, dépendant de l'ensemble du processus d'examen préalable de l'intervention et en fonction des données disponibles.

Projet de collecte et de traitement des eaux usées, Vietnam

En 2006, le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse a entrepris d'effectuer une AIP préalable dans le cadre de l'examen préalable global d'un projet¹⁶. Au total, l'équipe de consultants a eu besoin de 4 personnes-jours pour la préparation de l'AIP, quelques collectes de données supplémentaires dans le pays (interviews avec les parties prenantes, y compris le groupe cible), la rédaction du rapport et la communication en retour des résultats¹⁷.

40. Pour les interventions de grande envergure qui sont censées avoir des incidences notables sur les populations pauvres et vulnérables, il importe de disposer de données plus étoffées et d'une analyse fiable de leurs risques et impacts potentiels. L'approche peut alors être renforcée en utilisant une série de méthodes qualitatives et quantitatives pour remédier à de graves déficits de connaissances. Les coûts en ressources ainsi occasionnés peuvent être assez élevés. Il peut être décidé de compléter l'AIP par une AIPS. Les informations recueillies et les déficits d'information identifiés dans le cadre de l'AIP constituent un bon point de départ.

16. Voir les exemples figurant à l'annexe 2.

17. Secrétariat d'État à l'économie / Ernst Basler & Partner (2006) BA Ria Vietnam: Wastewater Collection and Treatment Programme (internal report)

CHAPITRE 2

CADRE ANALYTIQUE ET PROCESSUS DE L'APPRECIATION PREALABLE DE L'IMPACT SUR LA PAUVRETE

41. Le chapitre 2 donne un résumé du cadre analytique de l'AIP et montre les liens existant entre les diverses composantes. Puis il fournit des informations générales sur le processus de l'AIP. Le processus de mise en œuvre de l'AIP est tout aussi important que le rapport d'AIP proprement dit. Le niveau de détail du rapport dépend des besoins de l'organisation qui est le donneur d'ouvrage. Quel qu'en soit le niveau de détail, la forme idéale pour une AIP préalable est un processus itératif multi-étapes, impliquant les décideurs et les parties prenantes tant du côté des donneurs que de celui des pays partenaires, non seulement comme sources d'information, mais aussi pour communiquer en retour les résultats et négocier des améliorations à la conception de l'intervention.



Quelques remarques sur la terminologie de l'AIP

Les stratégies et plans nationaux (p. ex. SRP), associés aux stratégies d'assistance-pays convenues entre les donneurs et les pays partenaires, déterminent les domaines dans lesquels des interventions (projets, programmes et politiques) sont nécessaires.

L'analyse des parties prenantes et des institutions nous informe sur les groupes qui sont favorables ou opposés à l'intervention, qui sont influencés par celle-ci et qui en influencent l'efficacité.

La nature des interventions et les parties prenantes déterminent les **circuits de transmission** (les voies par lesquelles l'intervention déclenche des résultats à différents niveaux et horizons temporels) à utiliser pour la mise en œuvre :

- **Prix**, production, consommation, salaires
- **Emploi**, formel et informel, y compris l'auto-emploi
- **Transferts et impôts**, privés et publics
- **Accès aux biens et services**, accès de la population à des biens et services privés et publics
- **Autorité**, relations et structures de pouvoir formelles et informelles
- **Actifs**, niveaux de rendement (actifs humains, physiques, sociaux, financiers, naturels)

Les résultats générés par les circuits de transmission renforcent cinq catégories de **capacités** requises pour soulager et vaincre la pauvreté :

- **économiques** : aptitude à gagner un revenu, à consommer et à détenir des actifs
- **humaines** : santé, éducation, nutrition, eau propre et logement
- **politiques** : droits humains, possibilité de se faire entendre et d'exercer une certaine influence
- **socioculturelles** : aptitude à participer en tant que membre apprécié d'une communauté
- **défensives** : aptitude à résister aux chocs économiques et externes, à réduire l'insécurité et la vulnérabilité

Avec des capacités renforcées, les individus seront à même d'améliorer leur leur niveau de vie, individuellement et collectivement, et cela se traduira par des progrès sur la voie des **OMD et d'autres objectifs stratégiques** (tels que mentionnés dans la Déclaration du millénaire) :

- **Les sept objectifs du millénaire pour le développement (OMD)**, réduction de la pauvreté extrême, meilleure éducation, santé, égalité des sexes, environnement durable
- **Une croissance favorable aux pauvres**, améliorant les revenus des populations pauvres
- **La protection des personnes vulnérable**
- **La paix, la sécurité et le désarmement**
- **Les droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance**
- **La protection du climat mondial**

1. Qu'est-ce qu'une chaîne de résultats ?

42. Il est important de comprendre la chaîne des résultats pour bien concevoir les interventions ainsi que les appréciations et analyses des impacts. Il est important de distinguer les différentes parties de cette chaîne pour pouvoir gérer efficacement les résultats du développement. Tout en nous efforçant d'obtenir les résultats à court terme, il est important pour nous de connaître les effets et impacts à plus long terme qui assureront la réalisation de nos objectifs.

43. Une intervention induit des changements à travers des circuits de transmission tels que les prix, l'emploi, les impôts et les transferts, l'accès aux biens et aux services, l'autorité et les actifs. Ces changements sont déclenchés par des contributions fournies par l'intervention et conduisent à court terme à des *extrants directs*, aisément identifiables. Ces extrants engendrent à leur tour des *réalisations intermédiaires* et des *impacts finaux* qui sont généralement à plus long terme et plus difficiles à prédire et à attribuer à une chaîne de causalité. Les changements primaires induits par une intervention déclenchent habituellement des changements secondaires qui peuvent être obtenus par le biais de circuits de transmission secondaires.



Composantes de la chaîne de résultats

Intrants : Ressources financières, humaines et matérielles utilisées pour l'action de développement.

Extrants/produits : Biens, équipements ou services qui résultent d'une action de développement. Le terme peut s'appliquer à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des effets directs.

Réalisations/effets : Ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court et moyen terme.

Impacts : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

Chaîne des résultats : Suite de relations de cause à effet qui mènent d'une action de développement à l'atteinte des objectifs. Elle commence par la mise à disposition des ressources, se poursuit par les activités et leurs extrants, conduit aux réalisations et aux impacts et aboutit à une rétroaction.

Source: OCDE (CAD) 2002: *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*. Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, N° 6 <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

44. Ce processus est souvent appelé une chaîne de résultats, à l'intérieur de laquelle les intrants des circuits de transmission primaires et secondaires génèrent des extrants, des réalisations et des impacts. L'exemple suivant illustre le processus :

Développement rural

Une intervention soutient l'introduction d'un cadastre pour enregistrer les titres de propriété foncière des habitants (*intranant*). À travers le premier circuit de transmission « autorité », cette mesure a pour conséquence (*extrant direct*) que les gens détiennent maintenant des droits sur la terre qu'ils utilisent. Cet extrant permettra à ces personnes, comme *réalisation intermédiaire*, de commencer à investir dans leur terre et de l'utiliser comme nantissement, ce qui conduira à son tour (à travers les circuits de transmission secondaires) à des *impacts finaux* tels qu'une augmentation de la production et de l'emploi, une meilleure santé, un renforcement de leurs moyens d'action, etc.

Éducation

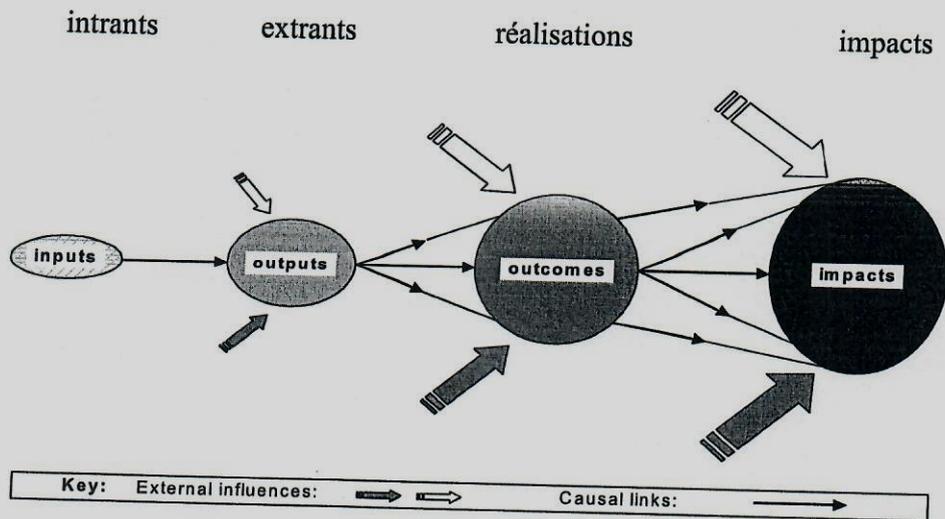
Les repas scolaires (*intrans*) ont pour conséquence directe (*extrants*) que les enfants sont mieux nourris et ceci entraîne comme *effet intermédiaire* qu'ils peuvent mieux se concentrer sur leurs études, ce qui conduit finalement à une amélioration du niveau d'éducation (*impact*). Ils pourront saisir de meilleures opportunités de travail et gagner davantage, et seront en mesure de mieux pouvoir aux besoins de leurs enfants. Cela fera augmenter le revenu national, etc.

45. La chaîne de résultats, comme le montrent les exemples, n'est pas simplement linéaire, mais tend à se déployer en éventail, comme sur la figure 1. Quelques extrants peuvent conduire à plusieurs réalisations et même à des impacts encore plus nombreux. A mesure que nous nous déplaçons le long de cette chaîne, il y aura une gamme toujours plus large de facteurs (externes) qui interagiront également avec les extrants et réalisations antérieurs pour déterminer les impacts finaux. C'est pourquoi il devient de plus difficile d'attribuer ces impacts finaux à l'une ou l'autre cause. C'est un problème que l'on rencontre généralement lorsque l'on effectue une évaluation des impacts.

Attribution/imputation: Confirmation d'une relation causale entre les changements observés (ou que l'on s'attend à observer) et une action spécifique. Remarque : l'attribution met une partie du changement observé au crédit de l'action évaluée. Elle représente la part des effets observés qui est attribuable à une intervention spécifique ou à l'action d'un ou plusieurs partenaires, en prenant en compte les autres interventions, les facteurs exogènes (anticipés ou non) et les chocs externes .

Source: OCDE (CAD) 2002: *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*. Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, N° 6 <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

Figure 1: Chaîne des résultats



Légende : Influences externes

Liens de causalité

46. On peut distinguer entre :¹⁸

- i) **Résultats directs (primaires)** : ceux-ci tendent à être à plus court terme et à se situer de préférence au niveau des extrants/réalisations dans la chaîne. Ils sont la conséquence du changement initial lorsqu'il n'y a pas de changement de comportement des acteurs affectés. Ces résultats sont relativement faciles à prédire. Par exemple, (i) les prix augmentent donc les gens doivent payer plus cher (ii) une nouvelle route est construite à la place d'un sentier, et cela permet aux gens de se déplacer plus facilement.
- ii) **Résultats indirects (secondaires)** : ceux-ci tendent à être à plus long terme et à se situer plutôt au niveau des réalisations/impacts dans la chaîne. Ils sont la conséquence de changements de comportement. Ils sont plus difficiles à prédire et nécessitent des hypothèses ou même des modèles pour décrire le comportement possible des parties prenantes. Ces changements de comportement peuvent être évalués à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives empruntées à diverses disciplines. Par exemple, (i) si les prix augmentent les gens achèteront moins du produit pour éviter la dépense plus élevée¹⁹, et pourroent acheter davantage de produits de substitution²⁰ ; (ii) les déplacements étant devenus plus faciles sur la nouvelle route, les gens peuvent décider de se déplacer plus souvent ou d'accroître leur production agricole puisqu'il peuvent maintenant la transporter plus facilement jusqu'au marché.²¹ Cela peut améliorer les revenus des paysans et changer les rapports de pouvoir dans le village.

47. Le *cade logique* ou d'autres outils de gestion axés sur les résultats utilisés par les agences se réfèrent également aux effets directs et indirects. Les résultats directs concernent des changements qui peuvent être attribués à l'intervention, tandis que les résultats indirects sont moins aisément attribuables. Le cadre logique et d'autres outils de gestion axés sur les résultats sont donc compatibles avec l'approche de l'AIP. En fait, l'AIP complète le cadre logique en ce sens qu'elle peut fournir des informations nécessaires pour remplir le cadre.

48. Afin que le processus de l'AIP reste relativement simple, seulement deux colonnes de résultats ont été incluses dans les matrices des rapports :²²

- i) **Résultats à court terme** : les extrants/réalisations les plus immédiats et directs attribuables à l'intervention avec peu ou pas de changements de comportement chez les acteurs affectés.

18. Pour plus d'informations se référer à : Banque mondiale, DFID (2005) Tools for Institutional, Political and Social Analysis (TIPS) in Poverty and Social Impact Analysis (PSIA): A Sourcebook for Commissioners and Practitioners

19. Du point de vue qualitatif, nous pourrions prédire que, dans la plupart des cas, une quantité moindre du produit sera consommée. Pour quantifier ce changement, il faudrait estimer l'élasticité de la demande pour ce produit (c.à-d. le pourcentage de changement dans la quantité demandée pour un changement de prix de un pour cent).

20. Pour quantifier ce résultat, il faudrait estimer l'élasticité croisée de la substitution entre deux produits. Par exemple, si le prix de la viande de bœuf augmente, il se peut que les gens achètent davantage de viande d'agneau.

21. Pour quantifier ce résultat il faudra construire des modèles de changements dans les coûts de transport, et de changements dans les réactions de la production à une baisse des coûts de transport et éventuellement à des intrants moins chers, etc.

22. Si vous souhaitez ajouter d'autres colonnes pour affiner la différenciation (p. ex. extrant, réalisation, impact) cette option est possible et vous pouvez modifier les matrices.

- ii) **Résultats à moyen terme** : les réalisations/impacts plus indirects, résultant de changements de comportement chez les acteurs affectés.

2. Cadre analytique utilisé pour l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté

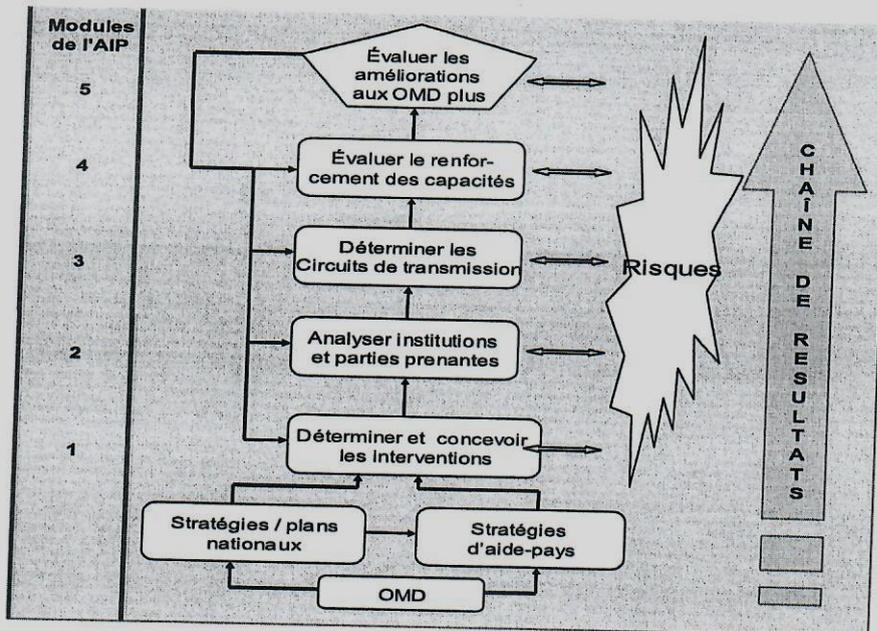
49. L'analyse ex ante des impacts pluridimensionnels de choix stratégiques et de décisions d'investissement destinés à réduire la pauvreté peut être une tâche extrêmement complexe, dans la mesure où elle repose sur des hypothèses éventuellement controversées et nécessite des données considérables. L'AIP préalable s'appuie sur un cadre simple et sur des procédures d'évaluation connexes faisant fond sur des méthodologies et définitions existantes, afin de faciliter la gestion du processus.

50. La figure 2 présente sommairement les différentes composantes couvertes par le cadre de l'AIP et les liens qui les unissent aux cinq modules recommandés pour la mise en œuvre d'une AIP.

51. Le cadre met en relief les étapes principales d'une AIP pour aider à comprendre l'impact d'une intervention et comment l'améliorer. En progressant d'une étape à l'autre, on suit en même temps la chaîne de résultats, en partant des intrants initiaux et en passant par l'intervention et les circuits de transmission choisis, pour atteindre les résultats entourant les circuits de transmission, puis parvenir aux résultats à plus long terme associés à l'amélioration des capacités et aboutir enfin à l'impact supérieur qui consiste à faciliter les progrès sur la voie des OMD. À chaque étape, les risques affectant la mise en œuvre et les résultats de l'intervention doivent être pris en considération.

52. Avant d'envisager une intervention, il faut avoir une définition claire de ses objectifs, car ce sont eux qui, en principe, justifient l'intervention. Les objectifs devraient être tirés de documents de planification de niveau supérieur, tels que de plans stratégiques nationaux et notamment d'un CSLP. Ces documents constituent la base pour une approche de développement conduite par le pays lui-même. Ces documents stratégiques de haut niveau guident les stratégies d'aide-pays, qui exercent à leur tour une influence sur la conception de l'intervention et son choix d'objectifs. Derrière ceux-ci il y a les OMD qui ont été adoptés à l'échelon international. Le **module 1** du cadre de l'AIP spécifie les informations pertinentes issues de ces documents et les conditions appelant une intervention.

Figure 2: Cadre analytique de l'appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté (AIP)



53. Une fois que la nécessité d'une intervention est confirmée, il convient d'identifier les parties prenantes et les institutions qui seront affectées par l'intervention et qui détermineront l'efficacité de celle-ci. Il est important d'assurer une différenciation suffisante des parties prenantes et des institutions pour obtenir le degré de clarification requis et pour pouvoir soutenir l'analyse durant les étapes postérieures. Le **module 2** sert à cette analyse. La compréhension obtenue à ce niveau peut aider à améliorer le choix et la conception de l'intervention.

54. Après avoir précisé les objectifs et identifié les parties prenantes et institutions concernées, nous pouvons décider des circuits de transmission à utiliser pour générer les résultats souhaités à différents niveaux et horizons temporels en vue d'atteindre nos objectifs finaux. Cette analyse est couverte dans le **module 3** qui s'efforce d'évaluer les résultats issus des circuits de transmission primaires utilisés pour mettre en œuvre l'intervention, ainsi que les résultats découlant des circuits de transmission secondaires qui ont été déclenchés par les résultats issus des circuits primaires. Les enseignements tirés à ce niveau peuvent suggérer d'autres questions pour l'analyse des parties prenantes et des institutions et pour la conception de l'intervention. Une fois que nous avons explicité les résultats globaux en fonction des circuits de transmission, nous pouvons combiner cet élément aux catégories de parties prenantes identifiées dans le module 2.

55. Le **module 4** examine les résultats anticipés par rapport à différents groupes de parties prenantes jugés importants, en accordant une attention particulière aux groupes ciblés par l'intervention. Les résultats sont classés par catégories en fonction des cinq capacités requises pour permettre à un individu ou à un groupe d'éviter ou de surmonter la pauvreté. Ici encore, les enseignements acquis à ce stade peuvent influencer les conclusions tirées des étapes précédentes.

56. Les résultats obtenus au niveau des individus et des groupes contribueront à l'obtention des résultats au niveau national, notamment dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'éducation, la santé, l'égalité entre hommes et femmes, etc. Le **module 5** examine les résultats à plus long terme au regard des OMD et d'autres objectifs importants définis dans les stratégies nationales. Les enseignements acquis à ce niveau peuvent aider à améliorer l'analyse aux étapes antérieures et fournir des informations pour mieux guider le choix et la conception des interventions.

57. À chaque étape de l'AIP, la qualité et la quantité des informations disponibles sont évaluées et des décisions doivent être prises sur la nécessité d'obtenir ou non des informations supplémentaires avant de pouvoir tirer des conclusions probantes et de faire des recommandations. Tous les risques éventuels doivent être également évalués.

3. Pourquoi est-il important de considérer les risques ?

58. À chaque étape de l'analyse, les risques susceptibles de compromettre à n'importe quel moment la mise en œuvre de l'intervention et l'obtention des résultats désirés devraient être identifiés et il conviendrait, dans la mesure du possible, de modifier la conception pour en tenir compte. Lorsqu'une telle modification n'est pas possible, des mesures d'atténuation peuvent s'avérer nécessaires afin de protéger les personnes vulnérables des préjudices qui pourraient les affecter. Si un risque grave ne peut pas être évité, il peut être nécessaire de reconsidérer entièrement l'intervention. Il y a trois types de risques principaux du point de vue d'une intervention :

- i) ceux qui sont connus et auxquels il est possible de remédier en modifiant la conception de l'intervention,
- ii) ceux qui sont connus mais auxquels il n'est pas possible de remédier en modifiant la conception de l'intervention ; il faut si possible considérer des mesures atténuantes pour aider les pauvres et les personnes vulnérables à faire face à ces risques,

- iii) ceux qui sont inconnus au moment de la conception de l'intervention et qui ne peuvent être identifiés qu'à l'aide d'un bon système de suivi après le démarrage de la mise en œuvre.

4. Pourquoi le processus de l'AIP est-il aussi important que son résultat ?

59. Le processus de réalisation d'une AIP est aussi important que le rapport qui en résulte. Un processus efficace aide non seulement à améliorer notre compréhension de l'intervention et des possibilités de la rendre plus favorable aux pauvres, mais contribue aussi à donner une voix aux parties prenantes, qui souvent ne sont pas suffisamment consultées. D'un autre côté, un rapport bien documenté peut jouer un rôle important en informant et influençant les décideurs qui n'ont peut-être pas participé au processus de l'AIP. Un rapport bien documenté servira également de point de départ pour l'exécution d'autres AIP durant la mise en œuvre du programme et pour une évaluation ex post. Pour être efficace, le processus et le rapport de l'AIP doivent avoir lieu en temps opportun, en tenant compte du processus politique et décisionnel dans lequel il s'insère, afin d'assurer qu'il soit disponible au moment voulu pour influencer les décisions pertinentes.

60. Le processus de l'AIP gagne à être intégré au processus de conception de l'intervention. Pour les interventions plus complexes et de plus grande envergure, il peut être nécessaire de réitérer l'AIP à plusieurs reprises. Les exercices antérieurs peuvent aider à identifier les domaines nécessitant davantage d'informations et à améliorer la conception de l'intervention. Le rapport final (qui est le résultat de l'itération finale), donne un résumé de l'appréciation préalable des impacts sur la pauvreté qui, combinée à d'autres évaluations, sert à informer les décideurs.

5. Qui devrait commander et entreprendre l'AIP ?

61. Il est prévu, tout d'abord, que la plupart des AIP seront commandées par les donateurs. Cependant, elles devraient toujours être entreprises en accord avec le pays ou les institutions partenaires. Avec le temps, les pays partenaires pourront apprécier les avantages procurés par une approche de conception des interventions reposant sur des données probantes, et il y a lieu de s'attendre à ce qu'ils commandent plus souvent des AIP pour mieux répondre à leur obligation de rendre des comptes à leurs citoyens nationaux. Cependant, il se peut qu'ils aient encore besoin pour cela du soutien financier et technique des donateurs.

62. Le travail peut être entrepris par n'importe quel professionnel chargé d'évaluer l'intervention et possédant les compétences nécessaires à cet effet : fonctionnaire du pays donneur ou partenaire, consultant, personnel d'ONG, etc. Les compétences et l'expérience requises englobent les éléments suivants : (1) connaissance du pays, du secteur et des institutions concernées, (2) expérience de l'application des approches quantitatives et/ou qualitatives d'évaluation des impacts, (3) idéalement, expérience dans l'application de l'approche de l'AIP. Étant donné que l'AIP est utile pour étayer la conception de l'intervention, il est judicieux que l'analyse soit réalisée par les concepteurs eux-mêmes ou en étroite consultation avec ceux-ci. Ils peuvent ainsi tenir compte des informations fournies par l'AIP pour améliorer la conception de l'intervention. Cependant il peut être utile aussi de recourir à de l'expertise externe pour fournir un avis indépendant au moment de la prise des décisions finales concernant la conception. En raison de la complexité de la démarche devant permettre d'anticiper les effets et impacts d'une intervention, il est important que les donateurs, lorsqu'ils conduisent eux-mêmes ces analyses, s'efforcent le plus possible de faire appel à des sources locales et d'inclure les principales parties prenantes.

63. Il faudra veiller en particulier à assurer un retour d'informations régulier et la discussion des résultats avec les décideurs et d'autres parties prenantes importantes. Cela devrait se faire de préférence durant le déroulement et après l'achèvement du processus d'exécution de l'AIP, par exemple sous la forme d'un atelier de travail.

6. Qui devrait être consulté et quelles sources devraient être utilisées ?

64. Une AIP s'efforcera de s'appuyer sur des données secondaires existantes – études, recensements, données administratives (y compris les données compilées pour la conception de l'intervention) – plutôt que d'entreprendre elle-même des enquêtes de grande ampleur. Elle devra également utiliser dans la mesure du possible les données qualitatives disponibles. Quelques interviews sont certainement nécessaires et il est utile d'organiser un atelier de démarrage avec les principales parties prenantes. Par exemple, même pour un exercice restreint d'AIP, il est important de reconnaître les institutions partenaires et les principales parties prenantes, y compris les groupes cibles et vulnérables, comme des sources d'information essentielles et de les consulter autant que possible. Si, malgré ces efforts, le niveau d'information est jugé inadéquat, il faudra décider s'il y a lieu de collecter des données plus détaillées et d'entreprendre des consultations participatives. Dans certains cas, notamment pour les interventions de grande envergure, des travaux de recherche plus détaillés peuvent s'avérer nécessaires. Quelle que soit la décision prise, le rapport doit indiquer clairement la nature des sources utilisées, leur qualité et leurs limites. L'information en retour, non seulement au moyen d'un rapport écrit, mais aussi par la discussion des résultats préliminaires et la tenue d'une réunion de synthèse avec les principales parties prenantes permettra de renforcer l'appropriation des recommandations que doit fournir l'AIP.

CHAPITRE 3

COMMENT UTILISER LES MODULES DE L'AIP

65. Ce troisième chapitre comporte des orientations pratiques relatives à la manière de mettre en oeuvre une appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté (AIP) et de préparer un rapport d'AIP ; il ne précise pas le niveau de détail exigé et ne dit pas s'il faut ou non utiliser tous les modules recommandés. Si vous préparez une AIP autonome, il est recommandé de prendre tous les modules en considération.²³

66. L'idéal serait que toutes les institutions incorporent l'AIP dans leurs activités normales d'évaluation et de conception, plutôt que de la considérer comme un complément. Si les activités d'AIP sont intégrées dans une opération plus vaste d'examen préalable d'une intervention, vous pourrez choisir les modules utiles pour votre travail et y apporter toute modification susceptible d'aider à les intégrer dans le processus d'examen de votre organisation.

67. Tous les modules comportent une matrice qui permet aux analystes de résumer ou de présenter les résultats des étapes de l'analyse. **Il importe de noter**, cependant, qu'il existe différentes options pour l'inscription des données dans les matrices : il est, par exemple, possible d'ajouter du texte directement dans les cases ; on peut aussi se limiter à l'insertion de résultats sommaires, quitte à les décrire plus en détail sous forme narrative en dehors de la matrice²⁴. Dans d'autres cas, certaines colonnes peuvent recevoir des codes assortis de notes de bas de page faisant référence à des descriptions textuelles plus détaillées sous la matrice.

68. Les matrices peuvent aussi être modifiées pour tenir compte du contexte dans lequel l'AIP est réalisée. Certains aspects peuvent être résumés sous forme de tableaux, d'autres peuvent être décrits de manière narrative sous des rubriques distinctes. Les matrices sont essentiellement considérées comme des outils qui montrent à l'utilisateur les étapes essentielles de l'analyse recommandées pour l'AIP. D'aucuns peuvent opter pour une description narrative, les matrices étant fournies en annexe à l'ensemble du rapport ou à certains de ses chapitres. **L'AIP est une approche souple** ; cependant, plus on adhère aux modules et aux matrices qui sont dans les modules, plus on se rapproche de l'harmonisation des rapports des donneurs sur les résultats liés à la pauvreté.

69. Il est fortement recommandé de prévoir, à l'intention des décideurs, un chapitre de **synthèse et de recommandations finales**.

1. Module 1 : Situation de la pauvreté et pertinence au regard des stratégies et plans nationaux

70. Ce module a pour objet de fournir des informations de base sur les circonstances au sein desquelles les interventions proposées vont être réalisées. Il doit aussi comporter une appréciation de la pertinence de l'intervention pour les stratégies et plans nationaux, et notamment les stratégies liées à la réduction de la pauvreté.

²³. L'annexe 1 propose une structure possible pour un rapport AIP autonome.

²⁴. L'annexe 2 donne différents exemples d'utilisation des matrices. Ces exemples sont tirés d'AIP pilotes réalisées en 2006 par différents donneurs institutionnels bilatéraux impliqués.

71. Le niveau de détail est fonction de la complexité de l'intervention ; il varie aussi selon que l'AIP est rattachée à une proposition d'intervention détaillée ou si elle est conçue comme un document autonome.

72. Ce module a pour objet de décrire les aspects suivants et de fournir des données quantitatives pertinentes lorsqu'elles existent :

- i) la situation générale de la pauvreté dans le pays, l'accent étant mis sur le secteur ou la région particulièrement concernés par l'intervention, les informations de base disponibles et les efforts déployés pour améliorer cette situation, le nombre de personnes concernées ventilées en pauvres²⁵ et non pauvres, hommes / femmes, jeunes / adultes et en d'autres catégories de personnes vulnérables, selon les besoins de l'intervention²⁶ ;
- ii) vu le caractère multidimensionnel de la pauvreté, les aspects politique, socioculturel et de protection seront analysés. L'accent sera surtout mis sur les aspects liés à l'économie politique, à l'inégalité entre les hommes et les femmes et à la viabilité environnementale ;
- iii) les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, ou tout autre plan ou stratégie, mettant en exergue la priorité accordée aux domaines traités par l'intervention et les discussions / décisions / documents conjoints dans lesquels interviennent le(s) donneur(s) et le(s) partenaire(s) de développement.
- iv) Les principaux objectifs de l'intervention et un exposé succinct de la proposition, y compris sa conformité avec les stratégies nationales, ainsi que le(s) instrument(s) d'aide à utiliser (SWAP, assistance en matière de politiques, programme, projet, etc.) et les circuits de transmission qu'elle est censée emprunter.

73. Vous pouvez utiliser autant de textes, de tableaux, de graphiques que vous le souhaitez ; le niveau de détail dépend de l'utilisation du rapport et de l'importance des interventions. Sinon, il est possible d'utiliser la matrice 1 de l'AIP pour résumer l'information.

²⁵. Lorsque vous faites référence à une ligne de pauvreté, il importe de préciser laquelle, par exemple 1 USD PPA par jour ou une ligne de pauvreté nationale.

²⁶. Des informations utiles (mais souvent négligées) sur les groupes vulnérables figurent dans des documents produits par le dispositif onusien des droits de l'homme, comme les recommandations spécifiques à chaque pays.

Matrice 1 : Situation générale de la pauvreté et pertinence par rapport aux stratégies et plans nationaux

| | |
|--|--|
| Situation générale de la pauvreté (dans le pays, la province, etc.) | |
| Remarques spécifiques sur les dimensions politiques et socioculturelles de la pauvreté ainsi que sur les aspects de protection | |
| Stratégies et programmes nationaux revêtant de l'importance pour l'intervention | |
| Description succincte de l'intervention et de sa conformité aux stratégies nationales | |

2. Module 2 : Analyse des parties prenantes et des institutions

74. Pour apprécier l'impact potentiel d'une intervention sur la pauvreté, il est nécessaire de bien connaître les parties prenantes et les institutions qui influencent la mise en œuvre et qui sont influencées par l'intervention. Dans le module 2, il est donc recommandé d'analyser les parties prenantes et les institutions.

75. Les **parties prenantes** sont les agences, les organisations, les groupes ou les personnes qui ont un intérêt direct ou indirect dans l'intervention de développement ou dans son évaluation. Les **groupes cibles** sont les personnes ou organisations spécifiques au profit desquelles l'intervention est réalisée.²⁷ Les groupes cibles constituent donc un groupe clé de parties prenantes dont il convient de tenir compte.

Les parties prenantes peuvent être subdivisées en quatre groupes distincts :

- i) celles qui influencent l'intervention ;
- ii) celles qui sont influencées par l'intervention ;
- iii) le groupe cible de l'intervention ;
- iv) le groupe cible intermédiaire.

Les parties prenantes peuvent subir les effets positifs ou négatifs de l'intervention comme elles peuvent influencer sur l'intervention de manière positive ou négative. L'analyse des parties prenantes teste les hypothèses relatives aux intérêts de ces *acteurs sociaux* et à leurs réactions potentielles à l'intervention.

²⁷. Source: OECD (DAC) 2002 : *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats* : DAC Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide, No 6 <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

Figure 3: Different Types of Stakeholder

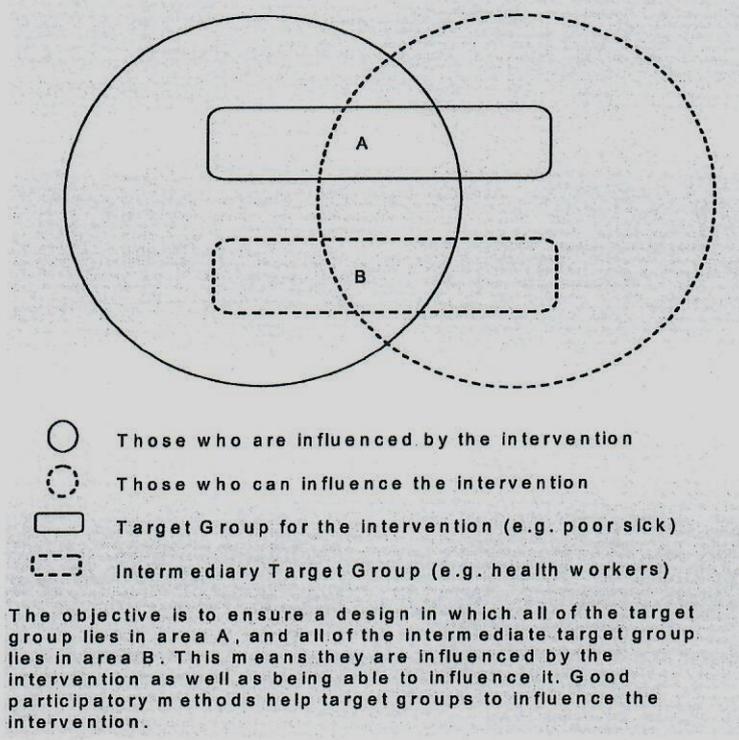


Figure 3 : Différents types de parties prenantes

Celles qui sont influencées par l'intervention

Celles qui peuvent influencer l'intervention

Le groupe cible de l'intervention (par exemple, les malades pauvres)

Le groupe cible intermédiaire (par exemple, les agents de santé)

L'objectif est de veiller à ce que, dès la conception, le groupe cible se situe dans la zone A et l'ensemble du groupe cible intermédiaire se situe dans la zone B, c'est-à-dire qu'ils sont influencés par l'intervention tout en étant capables de l'influencer. Les bonnes méthodes participatives permettent de cibler les groupes afin d'influencer l'intervention.



Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes influencent l'intervention, mais elles sont aussi influencées par elle. Les *intermédiaires* (par exemple les agences gouvernementales, les ONG, les agents de santé) et les *groupes cibles* sont des acteurs importants et des bénéficiaires de l'intervention. L'AIP est plus efficace lorsqu'elle est capable de désagréger, avec suffisamment de détails, les données relatives aux intermédiaires et aux groupes cibles et lorsqu'elle est capable d'identifier d'autres parties prenantes susceptibles de favoriser ou de faire obstacle à l'objectif de l'intervention. Il est possible de regrouper les groupes cibles par exemple selon le sexe, l'âge, la caste/classe/tribu, la possession d'actifs importants, le handicap, le lieu de résidence, la profession, le revenu, l'état de santé (notamment le VIH/Sida). À l'intérieur de ces regroupements, une attention particulière doit être accordée aux groupes défavorisés et vulnérables.

L'analyse des parties prenantes a pour objet d'identifier les caractéristiques des parties prenantes, leurs intérêts et la nature et l'étendue de leur influence sur les programmes et les interventions en cours et à venir. Elle permet de se faire une idée de l'importance relative et de l'influence de ces différents groupes d'intérêt et

acteurs et du rôle que chacun d'eux pourrait jouer dans le processus de mise en œuvre. Il est crucial de bien comprendre les intérêts des acteurs et des groupes influents ainsi que ce qui les incite à fonctionner, dans la mesure où les parties prenantes peuvent soit susciter le changement soit utiliser leur influence pour y faire obstacle ou l'inverser ; par exemple, certaines élites peuvent faire obstacle à une intervention qui est contraire à leurs intérêts ou peuvent accaparer les avantages qui devaient aller aux personnes défavorisées.

Il importe de faire la distinction entre ce que les parties prenantes prétendent être leurs intérêts et les intérêts qui émergent réellement de leur comportement. L'autre défi qui se pose lorsqu'on tente d'apprécier le comportement des parties prenantes : leurs intérêts et interactions peuvent changer et évoluer avec le temps. Une intervention peut avoir pour objectif de promouvoir ce processus dans une direction permettant de soutenir une bonne mise en œuvre et d'obtenir des résultats positifs de l'intervention.

76. Les **institutions** sont un ensemble de règles, telles que la constitution, le régime politique, les relations entre l'exécutif et le judiciaire, le système électoral ou les façons habituelles de faire les choses. Les institutions informelles représentent les pratiques culturelles qui servent de cadre au comportement et aux interactions sociales qui englobent les hiérarchies sociales, les relations fournisseur - client ainsi que diverses activités de maximisation de la rente. L'analyse des institutions teste donc les hypothèses relatives aux *règles sociales* qui régissent la mise en œuvre de l'intervention²⁸.

77. Malgré des centres d'intérêt différents, ces deux analyses sont étroitement liées et peuvent être réalisées en étroite coordination.

78. Pour l'efficacité de la conception et de l'intervention, il importe de bien comprendre les intérêts des parties prenantes et la structure des institutions. Les parties prenantes peuvent appuyer l'intervention ou s'y opposer ; des groupes non ciblés peuvent aussi accaparer les avantages de l'intervention ; c'est pourquoi il est parfois nécessaire de prévoir des stratégies appropriées d'influence au sein même de l'intervention.

79. Les institutions peuvent faciliter une bonne mise en œuvre ou la rendre impossible, partiellement en raison des règles qui leur permettent de fonctionner et en partie en raison des ressources dont elles disposent. Les interventions ont souvent des composantes qui visent à réformer ces règles et à renforcer les capacités de ceux qui travaillent dans les institutions. Toutefois, le renforcement des capacités sans une bonne connaissance des règles peut avoir pour effet que l'institution devient un plus grand obstacle à la bonne mise en œuvre de l'intervention.



Analyse des institutions

Les institutions sont des *ensembles de règles* qui régissent les comportements individuels et collectifs. Les institutions peuvent être formelles ou informelles et prévoient généralement des procédures d'organisation et des normes sociales. Les institutions opèrent et influent sur les comportements dans différents domaines de la vie : l'État, le marché et les domaines sociétaux.

L'analyse des institutions a pour objet de comprendre ces « règles du jeu » qui régissent la mise en œuvre des interventions. Elle nous permet de comprendre la motivation du changement et l'« architecture » institutionnelle qui présidera à la conception des programmes et des interventions. Les « règles du jeu », qu'elles soient formelles ou informelles, façonnent les interactions entre les différents agents et déterminent donc les

²⁸. Pour de plus amples informations, cf. DFID (2003) Promoting Institutional & Organisational Development.

résultats. Une intervention peut avoir pour objectif de modifier ces règles afin de rendre les institutions plus progressives, plus efficaces et plus pro-pauvres. L'un des rôles de l'AIP consiste à s'assurer que les réformes qui encouragent l'efficacité prennent aussi en considération les besoins des pauvres et des personnes vulnérables, tel que d'en assurer l'accès aux handicapés ou à d'autres groupes non autonomes.

Il existe aussi des outils que l'on peut utiliser pour étayer l'analyse des institutions. Par exemple, la représentation graphique des organisations passe par trois étapes analytiques qui peuvent être utilisées dans l'ordre ou indépendamment les unes des autres : la représentation graphique statique (des institutions), le suivi des processus et la représentation graphique des processus.

80. La matrice 2, ci-dessous, peut être utilisée pour donner les résultats sommaires d'une analyse des parties prenantes et des institutions.

Matrice 2 : Analyse des parties prenantes et des institutions

| <i>Parties prenantes (groupes cibles/intermédiaires)</i> | <i>Principales tâches des parties prenantes /</i> | <i>Intérêts et programme pro-pauvres,</i> | <i>Évaluation de leur programme pro-pauvres</i> | <i>Mesures d'atténuation et/ou de renforcement</i> |
|--|---|--|---|--|
| <i>Institutions</i> | <i>Rôle principal des institutions</i> | <i>Aspects susceptibles de les empêcher d'avoir un programme pro-pauvres</i> | <i>(+/-)</i> | |
| (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| CODE | Intensité/direction de l'impact | ++ | + | 0 | - | -- |
|------|---------------------------------|--------------|---------|--------|---------|--------------|
| | | Très positif | positif | neutre | négatif | Très négatif |
| | | | | | | |

81. Notes sur l'utilisation de la matrice 2 :

82. Dans la première colonne (« parties prenantes & institutions »), il convient d'inscrire les différentes parties prenantes et institutions pertinentes pour l'intervention. Il importe de prêter explicitement attention aux aspects de genre et aux groupes spécifiquement défavorisés.

83. La deuxième colonne sert à identifier les tâches ou rôles de chaque partie prenante ou institution.

84. La troisième colonne (« détails & risques ») doit être utilisée pour évaluer les intérêts et les programmes pro-pauvres des parties prenantes et, dans la quatrième colonne (évaluation), il convient de leur attribuer une note ou score.

85. Le système de notation doit être spécifique à l'intervention et doit être précisé par l'analyste. Le recours à des couleurs pour différencier les champs du tableau permet aux décideurs d'identifier les domaines qui nécessitent leur attention. L'application du principe des feux de circulation a donné de bons résultats : « ++ » vert foncé ; « + » vert ; « 0 » sans couleur ; « - » rouge clair ; « -- » rouge foncé. Cette règle s'applique de manière égale à toutes les matrices qui vont suivre.

86. Dans la cinquième colonne, il est possible d'identifier les éventuelles mesures d'atténuation. Que peut-on faire pour gagner l'approbation de parties prenantes potentiellement opposées à l'intervention ?

Partenariat public-privé sur le biocarburant

Une entreprise privée (partie prenante / intermédiaire) dans un programme de partenariat privé-public fournit les semences et la technologie et établit des contrats avec les agriculteurs (tâche). Le cadre juridique (institution) stipule que les procédures de sécurité relatives à la manipulation des fruits oléagineux doivent être respectées. Par ailleurs, l'assurance de la récolte est fournie. Des groupes d'entraide (partie prenante) dans les villages composés de femmes issues de ménages pauvres (partie prenante, groupe cible) cultivent les fruits oléagineux. Si l'entreprise privée porte toute son attention sur des objectifs commerciaux, la note est « 0 ». Si le cadre juridique vient en aide aux agriculteurs pauvres et sans formation pour que ceux-ci puissent s'adonner à la production d'oléagineux sans risques pour leur sécurité, la note peut être « + ». Il se peut que le programme soit tenu de vérifier si les lois sont appliquées et si la population pauvre a accès à l'assurance des récoltes. Les groupes d'entraide peuvent avoir pour objectif de s'établir en coopératives qui auraient pour mandat d'aider les agricultrices pauvres et la note attribuée pourrait alors être « ++ ».

3. Module 3 : Identification des circuits de transmission et résultats généraux par circuit

87. Les circuits de transmission décrivent la voie par laquelle l'intervention déclenche les résultats à différents niveaux et à différents horizons temporels, lesquels influent sur les parties prenantes. Les **circuits primaires** sont ceux directement activés par l'intervention ; alors que les **circuits secondaires** sont activés du fait de changements de comportement par les parties prenantes. Six circuits de transmission ont été identifiés. Une intervention donnée peut faire appel à plus d'un circuit.

Circuit primaire unique

L'aménagement d'une route permet d'améliorer l'accès aux moyens de transport (circuit primaire). Cela a pour effet d'activer le circuit secondaire : les gens utilisent la route, ce qui peut accroître les échanges. Cela, à son tour, a généralement pour résultat des prix plus bas pour les denrées venues d'ailleurs et l'amélioration de l'emploi et des salaires pour les personnes qui produisent des produits commercialisables en dehors du village.

Circuits primaires multiples

Un programme de développement rural peut aménager des routes [accès], mettre en place des micro-crédits [actifs- finances], assurer la formation et la vulgarisation [actifs-ressources humaines] et modifier la loi de manière à permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits directement sur le marché plutôt que par le biais des négociants [autorité]. Dans le même temps, des résultats peuvent être générés par le biais de plusieurs circuits de transmission, les circuits secondaires.



Circuits de transmission

Prix : Ce circuit de transmission concerne principalement les changements au niveau des prix à la consommation et à la production, des salaires, des traitements et des taux d'intérêt. Les changements dans les salaires sont traités sous la rubrique « prix » (car il s'agit de changements affectant le prix de la main-d'œuvre), tandis que les changements dans le niveau et la nature de l'emploi sont traités sous la rubrique « emploi ». Cela signifie que les interventions dans ce domaine peuvent utiliser les deux circuits.

Emploi : Tous les aspects de l'emploi formel et informel (y compris l'emploi indépendant et l'emploi dans les entreprises familiales) peuvent être examinés sous cette rubrique. Les changements concernant soit les niveaux d'emploi, soit le taux de salaire correspondant (sous la rubrique prix) influent sur les revenus monétaires ou en nature des ménages et des individus. D'autres aspects de l'emploi, comme la sécurité, le statut et la charge de travail peuvent aussi être envisagés sous cette rubrique. Les questions concernant l'égalité hommes-femmes ont une importance considérable

Impôts et transferts : Ce circuit englobe les transferts publics et privés, et la fiscalité. Il est notamment procédé à un examen de l'impact des transferts prévus en faveur des ménages pauvres, au moyen soit de subventions, soit de paiements directs en numéraire, en bons ou en nature. Cela peut aller de pair avec des efforts visant à atténuer les impacts négatifs d'une intervention sur les populations pauvres. Ce circuit peut aussi être utilisé pour examiner les versements d'impôts liés, par exemple, à l'introduction d'un prélèvement obligatoire ou d'un régime d'assurance sociale, ou encore le degré de progressivité d'un impôt. Les transferts privés, comme les transferts entre les zones urbaines et les zones rurales, et les transferts effectués par les travailleurs expatriés sont des sources importantes de revenus dans de nombreux pays.

Accès aux biens et services : Ce circuit concerne l'accès des populations aux biens et services publics et privés. Cela peut passer par la suppression effective d'obstacles, par exemple physiques (construction de routes) ou financiers (mise en place de services bancaires), ou par des améliorations apportées à la qualité des biens et services disponibles

Autorité : Le terme « autorité » renvoie aux institutions, organisations et relations formelles et informelles, et aux structures du pouvoir. Il recouvre les droits, obligations, incitations et sanctions applicables aux individus, groupes et institutions. Il englobe, par exemple, la législation régissant les droits fonciers, les codes de conduite de la fonction publique et les normes de comportement dans des groupes de population donnés. Il est procédé, dans ce contexte, à un examen des effets qu'ont sur les ménages les modifications des facteurs politiques, juridiques, sociaux ou culturels. Ce circuit est considéré comme particulièrement important pour le traitement des questions relatives à l'autonomisation, à l'équité et à l'intégration. Les changements au niveau du comportement des agents économiques peuvent aussi avoir des répercussions très importantes sur la croissance et la distribution

Actifs : L'aptitude à faire face à l'adversité ou à tirer avantage des possibilités qui s'offrent est considérée comme étant en étroite corrélation avec la mesure dans laquelle les individus ou les ménages détiennent des actifs (ou y ont accès). L'approche fondée sur la pérennité des moyens d'existence, qui est utilisée ici, établit une distinction entre cinq types d'actifs :

- i. *Les actifs physiques* (bâtiments, outillage, équipement, cheptel, accès aux infrastructures, etc.).
- ii. *Les actifs naturels* (terres, eau, forêts, ressources naturelles, etc.).
- iii. *Les actifs humains* (offre de main-d'œuvre, éducation, compétences, connaissances, santé, état nutritionnel, etc.).
- iv. *Les actifs sociaux* (réseaux, groupes, relations).
- v. *Les actifs financiers* (épargne, accès au crédit, pension ou revenu garanti analogue, etc.).

Les interventions qui ont tendance à accroître ou à réduire la valeur et le rendement de l'un quelconque de ces actifs modifient les possibilités de revenu des ménages pauvres, ce qui peut avoir des répercussions sur leur bien-être. Les variations dans la composition des portefeuilles d'actifs ont aussi des conséquences sur le plan de la vulnérabilité des ménages aux chocs extérieurs.

88. Il est recommandé d'utiliser la matrice 3 pour décrire les circuits de transmission et les résultats globaux pour chaque circuit.

Matrice 3 : Circuits de transmission utilisés et résultats global par circuit

| Circuits de transmission et éléments (1) | Circuit de transmission utilisé | Résultats par catégorie de circuit de transmission | | | Sources d'information (6) |
|---|--|--|--------------------------|---|------------------------------|
| | Éléments et risques pouvant influencer sur l'efficacité de ce circuit (2) | Court terme (+/-) (3) | Moyen terme (+/-) (4) | Éléments et risques pouvant déboucher sur la non-obtention des résultats (5) | |
| Prix | Production | | | | |
| | Consommation | | | | |
| | Salaires | | | | |
| Emploi | public formel | | | | |
| | privé formel | | | | |
| | informel | | | | |
| Transferts | Impôts | | | | |
| | Sécurité sociale, subventions | | | | |
| | Paiements privés | | | | |
| Accès | Services publics | | | | |
| | Autres | | | | |
| Autorité | Organisations formelles | | | | |
| | Relations informelles | | | | |
| Actifs | physiques | | | | |
| | naturels | | | | |
| | humains | | | | |
| | sociaux | | | | |
| | financiers | | | | |

| CODE | Intensité/direction de l'impact | ++ | + | 0 | - | -- |
|------|---------------------------------|--------------|---------|--------|---------|--------------|
| | | Très positif | positif | neutre | négatif | Très négatif |

89. **Remarques concernant l'utilisation de la matrice 3 :**

90. La première et la deuxième colonne (« circuits de transmission et élément ») indiquent les circuits de transmission utilisables pour l'intervention : ce sont les circuits primaires. Les circuits secondaires déclenchés par les circuits primaires ne sont pas explicitement indiqués ici, mais sont pris en compte lors de la discussion des éléments et risques dans la colonne 5. Dans la colonne 2, il suffit

d'indiquer les éléments et les risques concernant les circuits primaires, car ce sont eux qui nous intéressent pour la mise en œuvre d'une intervention.

Exemple : L'intervention souhaite abaisser le prix de vente en gros des engrais produits en ville, c'est-à-dire en supprimant certaines taxes. Le circuit primaire utilisé est donc celui des prix. Les risques associés à cette intervention pourraient inclure la collusion des commerçants qui ne répercutent pas la baisse de prix jusqu'aux zones rurales (à inscrire dans la colonne 3).

Exemple 2 : L'intervention modifie la législation pour permettre aux femmes de vendre leurs produits sur le marché. Elle se sert pour cela du circuit d'autorité. Les risques potentiels pourraient inclure les coutumes locales ou une gestion inefficace des marchés, empêchant aux femmes de faire valoir leurs nouveaux droits (à inscrire dans la colonne 3).

91. Pour chaque circuit de transmission primaire, les colonnes 3 et 4 ("court terme" / "moyen terme") sont utilisées pour fournir une estimation sommaire montrant si les résultats probables de l'intervention découlant de ce circuit sont positifs ou négatifs pour les parties prenantes concernées. Ce sont les responsables de l'exécution de l'AIP qui déterminent qui sont les parties prenantes concernées. Vous pouvez aussi inclure des évaluations concernant les circuits secondaires pour faciliter une compréhension plus complète, mais il vous est également possible de les mentionner brièvement dans la matrice pour les reprendre plus en détail dans la matrice 4.

Exemple 1: La réduction de prix permettra aux paysans de produire davantage et d'augmenter l'offre d'emplois. L'évaluation concernant l'emploi est à inscrire dans les colonnes 3 et 4.

Exemple 2: Les femmes sont en mesure d'accroître leurs revenus. Cela peut leur permettre d'acquérir plus d'autorité informelle dans la communauté, en plus du gain d'autorité formel conféré par la modification législative. Avec le temps, elles gagneront plus d'expérience et augmenteront ainsi leurs actifs humains. Les estimations sont à inscrire dans les colonnes 3 et 4 pour les circuits correspondants.

92. La colonne 5 (« éléments et risques pouvant déboucher sur la non-obtention des résultats ») sert à examiner en détail les résultats probables et les risques susceptibles de compromettre la réalisation de ces résultats pour chaque circuit évalué.

Exemple 1: La réduction du prix des engrais permet aux paysans d'augmenter la production sur les terres moins fertiles et d'accroître ainsi leurs revenus et les offres d'emploi. Les risques potentiels peuvent inclure le manque de compétence des paysans dans l'emploi des engrais, conduisant à la pollution des rivières locales. Pour atténuer ce risque, l'intervention peut inclure une composante de développement du capital humain, sous forme de formations. Dans ce cas il faudrait changer la conception de l'intervention pour y inclure l'utilisation du circuit primaire des actifs humains²⁹. Un autre risque pourrait être dû à une production excessive faisant chuter les prix de vente des produits. Cela peut être à l'avantage des consommateurs, mais causer en même temps une baisse des revenus des producteurs.

Exemple 2: La possibilité de faire du commerce peut permettre aux femmes d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leur santé et celle de leurs enfants. Les risques peuvent résider dans le manque de compétence des femmes pour pratiquer un commerce efficace. D'où la nécessité d'inclure une composante de développement du capital humain, sous forme de formations, dans la conception de l'intervention, en

29. Cela met en lumière la relation interactive entre la fourniture d'informations par l'évaluation et la conception de l'intervention.

utilisant les actifs humains comme circuit primaire. Un autre risque est que les revenus supplémentaires des femmes soient accaparés par les hommes, laissant peu aux femmes et aux enfants.

93. La colonne 6 sert à indiquer les sources d'information et leur qualité. Cette colonne est importante car elle permet d'attirer l'attention sur les déficits de connaissances et sur les domaines dans lesquels d'autres collectes de données peuvent s'avérer nécessaires avant ou durant la mise en œuvre de l'intervention.

4. Module 4: Appréciation des capacités des parties prenantes et des groupes cibles

94. Le module 4 oriente l'attention de l'évaluateur sur les effets et les impacts de l'intervention sur différentes parties prenantes. Ceux-ci sont analysés au regard de cinq capacités nécessaires aux individus pour se libérer ou se protéger de la pauvreté. Ce module se base sur les résultats du module précédent (module 3 – circuits de transmission). Les résultats du module 3 peuvent ainsi être repris et analysés plus en profondeur dans le module 4.

95. L'OCDE a identifié cinq capacités³⁰ nécessaires aux individus et aux groupes pour leur permettre de réduire ou de surmonter leur pauvreté. Chaque capacité affecte et est affectée par toutes les autres. Il se peut que les membres d'un ménage consomment peu et soient vulnérables à cause de leur manque d'actifs, de l'insuffisance de leurs revenus, de leur mauvais état de santé et de leur éducation déficiente, ou parce qu'ils ont perdu le peu d'actifs qu'ils possédaient à la suite de chocs. L'absence de droits humains et de libertés politiques indique un risque de chocs associés à des conflits violents. La vulnérabilité et l'exclusion sociale entravent les capacités humaines et politiques, réduisent les revenus et les actifs, et ainsi de suite. L'égalité des sexes et la viabilité environnementale sont des aspects qui affectent toutes les dimensions de la pauvreté.

30. OCDE (2001) Les Lignes directrices du CAD: La réduction de la pauvreté (<http://www.OCDE.org/dataoecd/47/14/2672735.pdf>)



Cadre d'analyse des capacités de l'OCDE/CAD

- i) *Capacités économiques* – recouvrent l'aptitude à détenir des actifs et à les utiliser pour s'assurer durablement des moyens d'existence, et à disposer de revenus permettant de financer la consommation et l'épargne.
- ii) *Capacités humaines* – recouvrent l'aptitude à subvenir aux besoins en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, d'eau propre et de logement, non seulement pour subvenir à ses propres besoins, mais aussi pour participer à la vie de la collectivité.
- iii) *Capacités politiques* – recouvrent les droits de l'homme, la possibilité de se faire entendre et d'exercer une certaine influence sur les politiques gouvernementales et les priorités politiques, et le fait d'être dûment représenté aux niveaux communautaire, local et national.
- iv) *Capacités socioculturelles* – recouvrent le droit et l'aptitude à être intégré et à participer en tant que membre apprécié aux activités et relations sociales et culturelles.
- v) *Capacités défensives-sécurité* – renvoient à tous les aspects qui aident à réduire la vulnérabilité, comme la protection contre les atteintes à la personne et à la propriété (y compris les traitements injustes de la part des pouvoirs publics), l'aptitude à résister aux chocs économiques, les formes d'assurance formelles ou informelles

Source: OCDE (2001): Les Lignes directrices du CAD : La réduction de la pauvreté

96. La matrice 4 aide à comprendre l'incidence des résultats de l'intervention sur les capacités des groupes de parties prenantes identifiés.

Matrice 4: Appréciation des capacités des parties prenantes et des groupes cibles

| Parties prenantes/ Groupes cibles (1) | Résultats en termes de capacités | | | | | | | | | | Éléments et risques (12) | Sources d'information (13) | Mesures d'atténuation ou de renforcement (14) |
|---|----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------------|--|
| | Économiques (*/-) | | Humaines (+/-) | | Politiques (+/-) | | Socioculturelles (+/-) | | Défensives/ Sécurité (+/-) | | | | |
| | court terme (2) | moyen terme (3) | court terme (4) | moyen terme (5) | court terme (6) | moyen terme (7) | court terme (8) | moyen terme (9) | court terme (10) | moyen terme (11) | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

| CODE | Intensité/direction de l'impact | ++ | + | 0 | - | -- |
|------|---------------------------------|----|---|---|---|----|
| | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--------------|---------|--------|---------|--------------|
| | | Très positif | positif | neutre | négatif | Très négatif |
|--|--|--------------|---------|--------|---------|--------------|

97. **Remarques concernant l'utilisation de la matrice 4 :**

98. Les parties prenantes / les groupes cibles principaux sont indiqués dans la colonne 1. L'évaluateur est libre de décider du degré de détail et de différenciation de la liste des parties prenantes. Il ne fait pas de doute qu'une attention particulière devrait être accordée aux groupes cibles. Il conviendra d'examiner avec soin s'il faut par exemple opérer une distinction entre pauvres et extrêmement pauvres, entre femmes et hommes de différentes catégories sociales, ou s'il faut se concentrer sur des groupes particuliers de personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, populations indigènes, personnes handicapées, isolées, exclus de la société, etc.). De même il convient d'identifier toutes les catégories non pauvres concernées, susceptibles d'être affectées par l'intervention, pour le meilleur ou pour le pire.

99. Pour chaque capacité (colonnes 2 à 11), le tableau prévoit deux colonnes pour l'indication des résultats à court et à moyen terme. Le qualificatif « court-terme » caractérise les impacts qui exercent leur effet dans l'espace de 1 à 2 ans. Le qualificatif « moyen terme » s'applique aux impacts qui peuvent se faire sentir dans 3 à 5 ans. Les impacts à « long terme » susceptibles de se produire après plus de 5 ans devraient être indiqués également. Le système de notation utilisé est le même que pour les matrices 2 et 3. Vous n'êtes pas obligé de remplir toutes les cases.

100. La colonne 12 (« éléments et risques ») sert à indiquer en détail les résultats et les risques pour chaque partie prenante.

101. La colonne 13 (« sources d'information ») fournit une évaluation de la qualité de l'information.

102. La colonne 14, « mesures d'atténuation ou de renforcement », nous permet d'indiquer toutes les mesures d'atténuation ou de renforcement qui devraient être mises en place, soit au niveau de la conception de l'intervention, soit sous forme de paiements compensatoires.

Exemple 1: Des engrais moins coûteux peuvent apporter de plus grands avantages économiques aux paysans pauvres, ce qui peut à la longue renforcer leur sécurité. D'un autre côté, les paysans plus riches, qui peuvent se permettre d'acheter les engrais, peuvent se sentir "menacés" par une baisse de prix consécutive à une augmentation de la production. Ils peuvent par conséquent essayer de bloquer les avantages pour les paysans pauvres, ce qui représente un risque.

Exemple 2: Tandis que les femmes augmentent leurs capacités économiques et probablement aussi leurs capacités politiques, sociales et de sécurité, il se peut que les hommes se sentent perdants et essayent d'empêcher le progrès, ce qui constitue un risque.

103. Dans les deux exemples, mentionnés ci-dessus, des investissements dans les capacités humaines peuvent être recommandées comme parties intégrantes de la conception de l'intervention: des mesures de formation aideront à améliorer les compétences humaines des paysans (exemple 1) et les femmes pourront être mises en mesure de profiter de l'intervention. Ce type de mesure d'atténuation peut être intégré dans la conception de l'intervention à mettre en œuvre. Et comme déjà signalé pour la matrice 3, c'est le circuit des actifs humains qu'il faudra utiliser pour les mesures de formation.

5. Module 5: Évaluation des impacts au regard des OMD et d'autres objectifs stratégiques

104. Dans ce module nous tournons l'attention vers des objectifs de plus haut niveau, montrant les contributions possibles de l'intervention à la réalisation d'objectifs stratégiques. Ceux-ci comprennent les OMD énoncés dans la Déclaration du millénaire et d'autres objectifs communément acceptés qui sont

directement pertinents pour cette intervention. Des objectifs spécifiques en liaison avec la SRP ou d'autres stratégies nationales pourraient être inclus également.

105. Il est évident que l'évaluation de la contribution de l'intervention devient de plus en plus difficile lorsqu'elle atteint ces niveaux d'impact, et qu'elle reflète souvent des conjectures informées basées sur des déductions logiques. Cependant les agences intéressées peuvent trouver ce module utile pour leurs propres systèmes d'établissement de rapports et à des fins de relations publiques.



Les sept OMD sont les suivants :

- i. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- ii. Assurer l'éducation primaire pour tous
- iii. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- iv. Réduire la mortalité infantile
- v. Améliorer la santé maternelle
- vi. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- vii. Assurer un environnement durable

L'utilisateur peut choisir le niveau d'application de l'analyse : au niveau des indicateurs, comme dans la liste précédente, ou à celui de certains objectifs spécifiques pouvant présenter de l'intérêt pour l'intervention concernée.

D'autres objectifs stratégiques, découlant de la Déclaration du millénaire ou correspondant à des stratégies nationales appliquées par les partenaires peuvent inclure les éléments suivants :

- i) Croissance favorable aux pauvres
- ii) Protection des populations vulnérables
- iii) Paix, sécurité et désarmement
- iv) Droits humains, démocratie et bonne gouvernance
- v) Protection du climat mondial.

106. La matrice 5 examine les résultats globaux en termes d'objectifs de haut niveau.

Matrice 5 : Impacts globaux au regard des OMD et d'autres objectifs stratégiques³¹

| Objectifs stratégiques de développement | Impacts | | Éléments et risques | Sources d'information |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|-----------------------|
| | Court terme (+/-) | Moyen terme (+/-) | | |
| (1) | (2) | | (3) | (4) |
| OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim | | | | |
| OMD 2. Assurer l'éducation primaire pour tous | | | | |

³¹

La liste des objectifs stratégiques de développement n'est pas exhaustive et peut être ajustée pour mieux refléter le contexte stratégique spécifique d'une intervention donnée.

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| OMD 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | | | | |
| OMD 4. Réduire la mortalité infantile | | | | |
| OMD 5. Améliorer la santé maternelle | | | | |
| OMD 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies | | | | |
| OMD 7. Assurer un environnement durable | | | | |
| Croissance favorable aux pauvres | | | | |
| Protection des populations vulnérables | | | | |
| Paix, sécurité et désarmement | | | | |
| Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance | | | | |
| Protection du climat mondial | | | | |

| CODE | Intensité/direction de l'impact | ++ | + | 0 | - | -- |
|------|---------------------------------|--------------|---------|--------|---------|--------------|
| | | Très positif | positif | neutre | négatif | Très négatif |

107. **Remarques concernant l'utilisation de la matrice 5:**

108. Les objectifs indiqués dans la colonne 1 peuvent être modifiés, bien qu'il soit jugé utile d'inclure au moins tous les sept OMD.

109. La colonne 2 est destinée à fournir une appréciation sommaire indiquant à quel point la contribution a été positive ou négative (+/-). Il convient de noter que certaines interventions peuvent être identifiées comme ayant des impacts significatifs en termes d'amélioration du bien-être de groupes cibles spécifiques, même si leur impact global au niveau national est limité à cause de l'échelle limitée des interventions. Dans ce cas, des notes élevées devraient être accordées aux impacts. L'évaluateur devrait préciser ce que signifient « court terme » et « moyen terme ».

110. La colonne 3 permet d'indiquer les détails de ces impacts ainsi que les risques qui peuvent les compromettre.

111. La colonne 4 indique les sources d'information et leur fiabilité.

6. Synthèse de l'appréciation et recommandations

112. Le rapport doit contenir un chapitre résumant clairement les résultats et les recommandations de l'AIP afin de guider les décideurs. Un tel chapitre peut être placé au début ou à la fin du rapport et peut incorporer des recommandations résultant d'autres analyses. C'est principalement à l'utilisateur de déterminer le niveau de détail requis, selon qu'il s'agira d'un rapport intérimaire ou final et en fonction du niveau de connaissances des décideurs. Sur la base des résultats des cinq matrices, il pourrait faire un exposé sommaire des points suivants :

- i) le type d'intervention – projet, programme, conseil politique
- ii) les parties prenantes, groupes cibles et institutions qui influenceront et seront influencés par l'intervention
- iii) les principaux avantages escomptés

- iv) les menaces et risques potentiels qui ne peuvent pas être atténués dans la conception de l'intervention, et qui devraient faire l'objet d'un suivi (afin de fournir une base pour faire face aux risques, déterminer les progrès, clarifier les questions qui n'étaient pas claires au début de l'intervention) et la nécessité de dispositifs d'informations supplémentaires en plus de ceux qui sont déjà en place pour assurer ce suivi
- v) toutes les mesures correctives à prendre afin d'aider à protéger les parties prenantes plus faibles, qui pourraient être pénalisées par l'intervention, en indiquant à peu près la durée d'application nécessaire de ces mesures
- vi) toutes autres modifications proposées à la conception de l'intervention pour renforcer ses retombées positives pour les pauvres (mesures de renforcement) et remédier à des risques potentiels
- vii) une appréciation globale de la qualité des données et des analyses disponibles, indiquant si elles fournissent une base d'information suffisante. Si elles sont jugées insuffisantes, la conséquence peut être de recommander la collecte d'autres données et d'entreprendre une analyse plus approfondie, telle qu'un AIPS à part entière, ou bien de ne pas entreprendre du tout l'intervention, à moins que des informations supplémentaires plus fiables ne soient collectées pour assurer une clarté adéquate
- viii) les principales questions à prendre en compte dans le suivi de l'intervention
- ix) des recommandations aux décideurs sur l'opportunité de continuer ou non cette intervention, sur la base de l'évaluation de ses conséquences au regard de la pauvreté et de la qualité des informations et analyses disponibles. Si cette appréciation est négative, mais que l'intervention est considérée comme étant une priorité pour d'autres raisons, l'évaluation devrait donner une idée des conséquences probables d'une poursuite de l'intervention en termes de réduction de la pauvreté.

Biocarburants – Produits / Réalisations / impact par OMD ++

| OMD « Plus » « Plus » | Produits/Réalisations/ Impacts | | Détails & Risques |
|---|-----------------------------------|-------------------------|---|
| | Court terme (+/-) | Moyen terme (+/-) | |
| OMD 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim | | + | Si les paysans pauvres / sans terres sont à même de récolter et de vendre suffisamment de graines à un prix raisonnable pour obtenir un revenu substantiel |
| OMD 2 : éducation primaire pour tous | 0 | 0 | |
| OMD 3 : égalité des sexes, autonomisation des femmes | | + | Si les groupes d'autopromotion féminins sont pris en compte en priorité et bénéficient d'un soutien lors de la mise en place des unités d'extraction de l'huile et/ou sont autorisés à planter Jatropha et Pongamia sur les terres communales |
| MDG 4 : réduire la mortalité infantile | 0 | 0 | |
| MDG 5 : améliorer la santé maternelle | 0 | 0 | |
| MDG 6 : combattre le VIH/Sida, le paludisme, etc. | 0 | 0 | |
| MDG 7 : environnement durable | + | + | La culture de Jatropha et Pongamia peut contribuer à la remise en culture des terres en friche et en jachère |
| Croissance pro-pauvres | 0 | 0+ | S'agissant d'un projet pilote, les impacts sont très limités |
| Protection des groupes vulnérables | 0 | 0+ | |
| Paix, sécurité et désarmement | 0 | 0 | |
| Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance | 0 | 0 | |
| Protection de l'environnement commun | 0 | 0 | Comparer avec OMD 7 : Si l'approche est couronnée de succès et reprise à une échelle plus vaste, des effets bénéfiques à long terme sont envisageables |

| Légende matrice 3 : | ++ | + | 0 | - |
|---------------------------|--------------|---------|---------------|---------|
| Force/direction impact | très positif | positif | non pertinent | négatif |

2.3 Appréciation préalable de l'impact sur la pauvreté dans le cadre de l'évaluation du projet de collecte et de traitement des eaux usées de Ba Ria au Vietnam

Pauvreté : état de la situation

Parallèlement au processus actuel de transition réussie d'une économie planifiée au niveau central à une économie sociale de marché, le développement humain du Vietnam progresse à l'échelle du pays et le taux de pauvreté est en baisse. D'après [1] le taux de pauvreté a chuté de 53 % en 1993 à 37 % en 1998 et à près de 25 % en 2005.

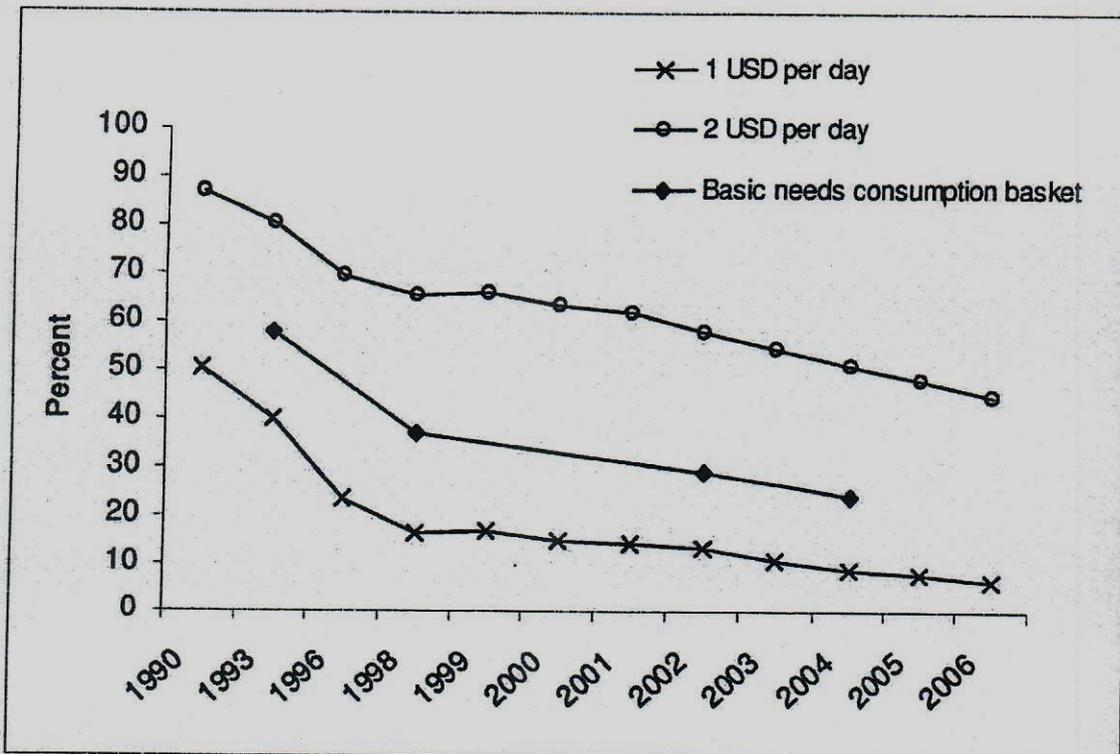


Figure 1 : Pourcentage de la population vietnamienne en-deçà du seuil de pauvreté (source : estimations du GSO et de la Banque mondiale)

Toutefois, ce développement globalement positif n'implique pas que tous les groupes de population profitent de manière égale de la baisse de la pauvreté. Dans ce contexte, les minorités ethniques, les personnes très vulnérables vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté, les foyers ruraux affectés par ou exposés aux catastrophes naturelles, les personnes affectées par l'exode rural, etc. constituent un sujet de préoccupation spécifique et leur situation doit être appréciée séparément. Cependant, la collecte de données relatives aux différents groupes de personnes pauvres n'est pas encore assurée de manière systématique.

Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

La stratégie nationale vietnamienne de réduction de la pauvreté est basée sur les OMD internationalement acceptés qui devraient être atteints à l'horizon 2015 et qui, s'agissant du projet en question, peuvent être résumés de la manière suivante :

OMD 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;

OMD 2 : éducation primaire pour tous ;

OMD 3 : promouvoir l'égalité entre les sexes et autonomiser les femmes ;

OMD 4 : réduire la mortalité infantile ;

OMD 5 : améliorer la santé maternelle ;

OMD 6 : combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies ;

- maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

OMD 7 : assurer un environnement durable ;

- intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ;
- inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales ;
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un meilleur système d'assainissement ;
- améliorer sensiblement la vie des habitants de taudis ;

OMD 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- promouvoir la bonne gouvernance ;
- répondre aux besoins des pays les moins avancés ;
- fournir une aide publique au développement plus généreuse.

En se basant sur les OMD, et pour les compléter, le Vietnam s'est engagé dans son Plan quinquennal de développement socioéconomique 2006-2010 à atteindre à l'horizon 2010 les objectifs suivants en matière de réduction de la pauvreté et de développement social liés au projet :

- assurer des travaux d'infrastructure vitale (branchement à l'eau potable, toilettes hygiéniques, par exemple) au profit des personnes, des communautés et des communes défavorisées ;
- créer des emplois, par exemple, réduire le taux de chômage dans les zones urbaines à moins de 5 % du nombre total de personnes en âge de travailler ;
- faire avancer les réformes administratives ; par exemple, affiner les stratégies de réforme liées au secteur public, à la gestion juridique et financière afin de mieux aider les pauvres.

Population cible

La population cible est constituée du groupe de personnes dont les conditions de vie doivent être améliorées par le projet. À l'intérieur de la population cible, une attention particulière doit être accordée aux groupes de personnes pauvres et vulnérables.

La population cible du Projet de collecte et de traitement des eaux usées de Ba Ria se compose des 100 000 personnes environ qui vivront dans la zone du projet à l'horizon 2010. De fait, la population cible, qui n'est pas homogène, se compose de plusieurs sous-groupes : par exemple, des urbains qui vivent et travaillent dans la partie centrale de la ville, des périurbains qui vivent dans la banlieue de Ba Ria et qui tirent une partie de leurs revenus des activités agricoles, etc. Dans la mesure où Ba Ria est une région relativement riche, le nombre de personnes extrêmement pauvres est relativement bas. En effet, d'après des informations fournies par l'Union des femmes, la faim n'est pas un problème à Ba Ria.

Les quelque 15 familles pauvres qui vivent actuellement sur le site du projet de traitement des eaux usées constituent un groupe de population qui nécessite une attention spéciale. Ces personnes seront relogées pendant la mise en œuvre du projet. Dans la mesure où la plupart de ces familles vivent dans des constructions pauvres et illégales, et dans la mesure où les compensations prévues par le budget du projet local vont probablement être relativement élevées, il est fort probable que les conditions de vie de ces personnes seront améliorées. Ceci est d'autant plus vrai que leur situation foncière sera légalisée.

Les paysans et les personnes qui vivent de l'aquaculture constituent deux autres sous-groupes de population qui profiteront de l'amélioration de la qualité des eaux de surface dans la zone du projet. En effet, l'utilisation d'eaux moins polluées pour l'irrigation et l'aquaculture aura pour effet d'améliorer la qualité des produits correspondants et probablement d'augmenter les quantités récoltées.

Finalement, le personnel actuel et futur de la société d'assainissement urbain et de drainage Vung Tau de Ba Ria constitue un autre groupe de population qui bénéficiera directement du projet ; par exemple grâce à la multiplication des opportunités d'emploi et à l'augmentation des salaires.

Les femmes qui vivent dans la zone du projet pourraient être définies comme une population cible spécifique. Ce n'est pas le cas dans la mesure où l'écart entre l'impact du projet sur les femmes et les hommes n'est pas très significatif. La participation de l'Union des femmes au projet aura sans doute un effet positif sur l'égalité entre les sexes (voir matrice 3).

La pauvreté dans la zone du projet

Habituellement, la pauvreté se définit en termes de revenu. Toutefois, la pauvreté est par nature multidimensionnelle et peut donc se caractériser, par exemple, par l'absence d'opportunités, par le manque de capacités, l'exclusion sociale, la discrimination ethnique et/ou sexuelle, l'absence de bonne gouvernance, la vulnérabilité.

Principaux aspects de la pauvreté

De notre discussion avec la présidente de l'Union des femmes ainsi que de nos visites dans un quartier pauvre et aux personnes démunies vivant actuellement à proximité du site du projet de traitement des eaux usées, il nous est possible de résumer l'état de la situation de la pauvreté comme suit :

- L'extrême pauvreté et la faim ne semblent pas être considérables.
- La plupart des personnes démunies semblent avoir accès au réseau public urbain d'adduction d'eau ; toutefois, les personnes vivant à la périphérie de la ville, c'est-à-dire les 15 familles qui vivent sur le site du projet sont pour la plupart non connectées au réseau d'eau potable et dépendent donc pour l'eau de boisson des eaux de surface polluées ou des eaux de la nappe phréatique proche.
- En règle générale, les pauvres n'ont pas accès à la terre que ce soit pour le logement ou le jardinage. Pour l'essentiel, ils vivent dans des constructions pauvres et illégales, ce qui les rend vulnérables aux conditions climatiques souvent sévères (par exemple, les tempêtes de pluies tropicales) et aussi aux sanctions administratives (par exemple, le relogement). Dans la mesure où ils n'ont souvent pas de parcelle dans laquelle ils pourraient cultiver des légumes et des fruits, ils doivent généralement acheter de quoi manger au marché.
- Les conditions de logement et de vie dans les quartiers pauvres sont souvent précaires et caractérisées par des familles nombreuses vivant dans un espace exigü, par l'absence d'installations d'assainissement appropriées, par la pollution engendrée par les détritiques et les eaux usées dans des canaux à ciel ouvert, par la fréquence des inondations pendant la saison des pluies, etc.
- Les problèmes de santé sont fréquents (maladies d'origine hydrique, maladies de l'appareil respiratoire, quelques cas de paludisme) et les infrastructures médicales ne sont pas accessibles.

- Les enfants n'ont pas accès au cycle secondaire de l'enseignement (dans le meilleur des cas, les enfants issus de familles pauvres ne peuvent terminer que l'école primaire où ils apprennent à lire et à écrire).

La situation générale de la pauvreté est résumée dans la matrice 1

Matrice 1 : Situation générale de la pauvreté et pertinence par rapport aux stratégies et plans nationaux

| | |
|--|---|
| Situation générale de la pauvreté (dans le pays, la province, etc.) | La stratégie nationale vietnamienne de réduction de la pauvreté se base sur les OMD internationalement acceptés qui doivent être atteints à l'horizon 2015. |
| Remarques spécifiques sur les dimensions politiques et socioculturelles de la pauvreté ainsi que sur les aspects de protection | <p>L'extrême pauvreté et la faim ne semblent pas être considérables.</p> <p>La plupart des personnes démunies semblent avoir accès au réseau public urbain d'adduction d'eau ; toutefois, les personnes vivant à la périphérie de la ville, c'est-à-dire les 15 familles qui vivent sur le site du projet sont pour la plupart non connectées au réseau d'eau potable et dépendent donc pour l'eau de boisson des eaux de surface polluées ou des eaux de la nappe phréatique proche.</p> <p>En règle générale, les pauvres n'ont pas accès à la terre que ce soit pour le logement ou le jardinage. Pour l'essentiel, ils vivent dans des constructions pauvres et illégales, ce qui les rend vulnérables aux conditions climatiques souvent sévères (par exemple, les tempêtes de pluies tropicales) et aussi aux sanctions administratives (par exemple, le relogement). Dans la mesure où ils n'ont souvent pas de parcelle dans laquelle ils pourraient cultiver des légumes et des fruits, ils doivent généralement acheter de quoi manger au marché.</p> <p>Les conditions de logement et de vie dans les quartiers pauvres sont souvent précaires et caractérisées par des familles nombreuses vivant dans un espace exigu, par l'absence d'installations d'assainissement appropriées, par la pollution engendrée par les détritiques et les eaux usées dans des canaux à ciel ouvert, par la fréquence des inondations pendant la saison des pluies, etc.</p> <p>Les enfants n'ont pas accès au cycle secondaire de l'enseignement (dans le meilleur des cas, les enfants issus de familles pauvres ne peuvent terminer que l'école primaire où ils apprennent à lire et à écrire).</p> |
| Stratégies et programmes nationaux revêtant de l'importance pour l'intervention | <p>En se basant sur les OMD, et pour les compléter, le Vietnam s'est engagé dans son Plan quinquennal de développement socioéconomique 2006-2010 à atteindre à l'horizon 2010 les objectifs suivants en matière de réduction de la pauvreté et de développement social liés au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des travaux d'infrastructure vitale (approvisionnement en eau potable, toilettes hygiéniques, par exemple) au profit des personnes, des communautés et des communes défavorisées. • Créer des emplois, par exemple, réduire le taux de chômage dans les zones urbaines à moins de 5 % du nombre total de personnes en âge de travailler. • Intensifier les réformes administratives ; par exemple, affiner les stratégies de réforme liées au secteur public, à la gestion juridique et financière afin de mieux aider les pauvres. |
| Description succincte de l'intervention et comment elle s'aligne sur les stratégies nationales | Projet de collecte et de traitement des eaux usées de Ba Ria. Le projet entend donner accès aux services d'assainissement. L'ensemble de la population cible, y compris les pauvres, sera à moyen et/ou plus long terme branché au réseau d'assainissement. Entre autres, le projet débouchera sur l'amélioration des ressources naturelles, plus d'emploi, de meilleures conditions de logement et donc sur l'amélioration des conditions de vie des personnes démunies dans la mesure où elles peuvent boire l'eau de puits peu profonds et peuvent pêcher plus de poissons sains de la rivière. |

2. Identification des circuits de transmission et résultats

Comme nous le disions plus haut, la méthodologie API met l'accent sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et propose donc l'appréciation de différents circuits de transmission par le biais desquels les changements sont transmis au groupe cible, ce qui permettra d'améliorer les conditions de vie des pauvres.

La matrice suivante résume les circuits de transmission qui doivent permettre au projet d'atteindre ses objectifs d'atténuation de la pauvreté.

Matrice 2 : Circuits de transmission

| Circuits de transmission | Circuit de transmission utilisé | Résultats / Produits | | | Sources d'information |
|--------------------------|---|----------------------|-------------|--|-----------------------|
| | Éléments et risques pouvant influencer sur l'efficacité de ce circuit | Court terme | Moyen terme | Éléments et risques pouvant déboucher sur la non-obtention des résultats | |
| Prix | T1 | - | + / | D1.1, D1.5 | S1, S2 |
| Emploi | T2, T3 | + | + | D1.2 | S1, S2 |
| Transferts | T4 | + | + | D1.3 | S1, S2 |
| Accès | T5 | + | ++ | D1.4 | S1, S2 |
| Autorité | T6 | + / - | + | D1.5 | S1, S2 |
| Actifs | T7, T8 | + | + | D1.6, D1.7 | S1, S2 |

Matrice 2 : Circuits de transmission et produits, pour plus de détails, voir les tableaux ci-dessous (+ + très positif, + positif, +/- insignifiant, - négatif, -- très négatif)

| Détail des circuits de transmission utilisés par l'intervention et risques potentiels susceptibles d'affecter la capacité d'utiliser le circuit et son efficacité | | Importance du risque | Qualité de l'information |
|---|--|----------------------|--------------------------|
| T1 | Augmentation du tarif : bien que considérés comme étant abordables pour le foyer moyen, l'augmentation des tarifs n'est probablement pas abordable pour les pauvres. Un système de tarifs progressifs prévoyant des taux bas pour les articles de consommation vitale et des tarifs élevés pour la forte consommation sera mis en place (les personnes consommant beaucoup d'eau subventionneront les personnes qui utilisent le minimum vital). Par ailleurs, le groupe de population le plus pauvre pourrait également être exempté du paiement des redevances de l'eau. | Moyenne | Moyenne |
| T2 | Le projet débouchera sur la création de nouveaux emplois pendant la planification, la mise en oeuvre et l'exploitation. Il faudra veiller au recrutement de personnes démunies, par exemple pour les travaux moins qualifiés (comme l'élimination des boues). | Basse | Moyenne |
| T3 | Le relogement de 15 familles pauvres débouchera très probablement sur la perte d'emplois parmi les personnes relogées. Certaines d'entre elles pourraient être recrutées par le projet. (voir T2) | Élevée | Moyenne |

| | | | |
|----|--|---------|---------|
| T4 | Le fonds de roulement devant financer le branchement des logements peut être considéré comme un transfert (transfert de fonds à la population cible, y compris les pauvres, afin de faciliter l'accès au réseau d'assainissement). | Moyenne | Moyenne |
| T5 | Accès aux services d'assainissement : l'ensemble de la population cible, y compris les pauvres, sera à moyen ou long terme branché au réseau d'assainissement. Les travaux de branchement des habitations seront facilités grâce à des prêts à taux réduits pris sur le fonds de roulement. Ce fonds sera géré de manière à ce que le branchement individuel soit abordable pour les pauvres (par exemple, les intérêts payés seront utilisés pour financer des subventions aux pauvres). Pour faire baisser les frais de branchement et améliorer l'abordabilité, l'aménagement de fosses septiques ne devrait pas être considéré. Pour atteindre des taux élevés de branchement à l'égout, dans les délais, les travaux de branchement doivent être très étroitement planifiés, gérés et supervisés. | Moyenne | Moyenne |
| T6 | Le succès du projet dépendra de la volonté du client de payer les tarifs de l'assainissement. Des efforts pour sensibiliser le client doivent donc avoir été faits. Les campagnes de sensibilisation prévues au titre de la composante d'assistance technique du projet peuvent être comprises comme étant un « circuit de transfert d'autorité ». Il importera aussi d'atteindre les pauvres grâce à ces campagnes, par exemple pour limiter leur consommation d'eau à un niveau acceptable. | Moyenne | Moyenne |
| T7 | Biens pour le logement : les 15 familles pauvres qu'il est prévu de reloger obtiendront des maisons ou appartements légaux. Leurs conditions de vie seront légalisées, ce qui fera d'elles des personnes moins vulnérables, par exemple aux sanctions administratives. Le risque de faire baisser le niveau de vie est plutôt bas. | Basse | Moyenne |
| T8 | La terre et les ressources naturelles sont les biens les plus importants pour la subsistance des populations pauvres, notamment dans les zones rurales et périurbaines. Plus les gens sont pauvres, plus ils ont de chances de gagner leur vie à partir d'un ensemble varié d'activités et de compter sur un ensemble diversifié de ressources naturelles. Le projet débouche sur l'amélioration des ressources naturelles et donc sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres (ils peuvent boire l'eau de puits peu profonds, ils peuvent attraper des poissons plus sains de la rivière). | Moyenne | Moyenne |

Matrice 2a : Détails relatifs aux circuits de transmission (basse = importance du risque / qualité de l'information basse, moyenne = importance du risque / qualité de l'information moyenne, élevée = importance du risque / qualité de l'information élevée)

| Détails des produits/réalisations/impacts par catégorie de circuit de transmission et risques potentiels qu'ils ne se réalisent pas ; plus toute mesure d'atténuation susceptible de contrecarrer les résultats négatifs pour les groupes cibles et autres personnes démunies | | Importance | Qualité de l'information |
|---|--|------------|--------------------------|
| D1.1 | Pour permettre le recouvrement des coûts, l'augmentation des tarifs doit être appliquée sans retard. Pour éviter les « chocs tarifaires » et la baisse de la volonté de payer, l'augmentation tarifaire doit être introduite par étapes, tout le long de la période de mise en œuvre du projet. L'exemption des plus pauvres du paiement de la redevance d'eau pourrait inciter les autres à ne pas payer. C'est pourquoi les exemptions doivent être évitées ou appliquées de façon très restrictive. | Élevée | Moyenne |
| D1.2 | Afin d'éviter que l'installation de traitement des eaux usées ne recrute un nombre excessif d'agents et d'avoir des frais de personnel élevés, le nombre d'agents nouveaux sera limité. Les personnes pauvres sont généralement peu qualifiées même pour les travaux les moins qualifiés. Une politique de recrutement spéciale doit être étudiée. | Élevée | Moyenne |
| D1.3 | L'octroi de subventions non remboursables sur le fonds de roulement pour financer le branchement des habitations des personnes pauvres n'est efficace que si des recettes suffisantes sont générées par les intérêts payés par la population cible non pauvre. | Moyenne | Moyenne |

| | | | |
|------|--|---------|---------|
| D1.4 | L'Union des femmes n'est pas capable de bien gérer le fonds de roulement. La gestion du fonds et les travaux de branchement seront donc suivis de près par l'entrepreneur général et/ou le consultant chargé de l'assistance technique | Moyenne | Moyenne |
| D1.5 | Il y a un risque de voir les campagnes de sensibilisation ne pas atteindre la population cible, notamment les pauvres, et de se retrouver avec une volonté de paiement insuffisante. La planification et la mise en œuvre de la campagne doivent donc être supervisées de près. | Moyenne | Moyenne |
| D1.6 | Si la compensation des familles relogées n'est pas suffisante ou si le relogement n'est pas soigneusement planifié et mis en œuvre, les personnes relogées pourraient voir leur niveau de vie baisser. L'élaboration du plan de relogement et sa mise en œuvre doivent être supervisées de près, par exemple par le consultant chargé de l'assistance technique. | Basse | Moyenne |
| D1.7 | Si d'autres pollueurs, comme par exemple les industries, continuent de polluer les eaux de surface, les pauvres ne profiteront pas de l'amélioration des ressources naturelles. Les responsables du projet devront donc mettre l'accent sur le strict respect du cadre réglementaire et la mise en œuvre d'une fonction de contrôle. | Élevée | Moyenne |

Matrice 2b : Détails relatifs aux résultats prévus, aux risques correspondants et aux mesures d'atténuation (basse = importance du risque / qualité de l'information basse, moyenne = importance du risque / qualité de l'information moyenne, élevée = importance du risque / qualité de l'information élevée)

| Sources d'information | | Qualité de l'information |
|-----------------------|---|--------------------------|
| S1 | Données tirées d'interviews réalisées pendant la mission d'appréciation | Moyenne |
| S2 | Données tirées d'études, d'articles, de documents de projet, de données officielles | Moyenne |

Matrice 2c : Détails relatifs aux sources et à la qualité des informations de base, (basse = qualité de l'information basse, moyenne = qualité de l'information moyenne, élevée = qualité de l'information élevée)

3. Analyse des groupes de population et de leur capacité de sortir de la pauvreté

Compte tenu de la définition de la population cible et des sous-groupes de population pertinents, l'impact du projet sur les différents groupes cibles ou groupes de parties prenantes est passé en revue dans la présente section. Selon la méthodologie de l'AIP, et comme nous le décrivons brièvement dans ce qui suit, les résultats sont notés compte tenu de la capacité à échapper à la pauvreté.

Matrice 3 Capacités

| Groupes de parties prenantes | Résultats en termes de capacités | | | | | | | | | | Détails & risques et mesures d'atténuation (voir matrice 2.1) | Sources d'information (voir matrice 1.3) |
|------------------------------|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|-------------|---------------------|-------------|---|--|
| | Économiques | | Humaines | | Politiques | | Socioculturelles | | Défensives/Sécurité | | | |
| | Court terme | Moyen terme | Court terme | Moyen terme | Court terme | Moyen terme | Court terme | Moyen terme | Court terme | Moyen terme | | |
| Population cible | - | + | + | + | +/- | + | +/ | +/ | +/ | +/ | D2.1 | S1, S2 |
| Pauvres | - | + | + | ++ | +/- | + | +/- | + | +/- | +/ | D2.2 | S1, S2 |
| Personnes relogées | - | + | + | ++ | +/- | + | + | + | + | + | D2.3 | S1, S2 |

| | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|----|---|---|----|-----|-----|-----|-----|-----|---|------|--------|
| Personnel employé | + | + | + | + | + | + | +/- | +/- | + | + | D2.4 | S1, S2 |
| Cultivateurs (de crevettes) | +/ | + | + | ++ | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | + | D2.5 | S1, S2 |

Matrice 3 : Résultats par groupe de parties prenantes choisies (++ très positif, + positif, +/- non pertinent, - négatif, -- très négatif)

| Détails des produits/résultats/impacts par catégorie de circuit de transmission et risques potentiels qu'ils ne se réalisent pas ; plus toute mesure d'atténuation pour contrecarrer les résultats négatifs pour les groupes cibles et autres personnes démunies | | Importance | Qualité de l'information |
|--|--|------------|--------------------------|
| D2.1 | Économiques : en raison de l'augmentation importante et nécessaire des tarifs, un impact économique légèrement négatif est prévisible à court terme pour l'ensemble de la population cible (mesure d'atténuation : veiller à l'abordabilité des tarifs, augmentation des tarifs par étapes). À moyen terme, l'amélioration de l'infrastructure d'assainissement devrait cependant renforcer le développement économique de Ba Ria et améliorer le niveau de vie dans la zone du projet. Humains : notamment à moyen ou long terme, le projet permettra d'améliorer sensiblement les conditions d'environnement et d'hygiène dans la zone du projet. Il aura ainsi un impact positif sur la santé des gens, leur permettant ainsi de mieux utiliser leurs potentialités individuelles. Politiques : les campagnes de sensibilisation projetées permettront de mieux informer la population cible, ce qui lui permettra d'avoir son mot à dire et d'influencer la politique de l'eau dans la région. Socioculturels : aucun impact/risque significatif n'est prévu. Sécurité : Aucun impact/risque significatif n'est prévu. | Moyenne | Moyenne |
| D2.2 | Économiques : à condition de mettre en oeuvre un calendrier de hausse progressive des tarifs assorti de coûts limités pour la consommation de base d'eau / la production d'eaux usées minimales et de la gratuité des branchements pour les pauvres, l'impact du projet sur les capacités économiques des pauvres devrait être similaire à celui sur l'ensemble de la population cible. Humains : dans la mesure où une partie des pauvres continuera de dépendre des eaux de surface ou de la nappe peu profonde pour son eau de boisson, l'amélioration prévue de la qualité des eaux de surface sera particulièrement bénéfique pour les pauvres dans la mesure où elle contribuera à l'amélioration de leur état de santé et de leur capacité de travail. Politiques : si les campagnes de sensibilisation projetées atteignent également les pauvres, ces derniers pourront également tirer avantage du fait qu'ils sont mieux informés et moins marginalisés. Les pauvres peuvent, par exemple, adhérer aux associations d'utilisateurs de l'eau. Socioculturels : la participation des pauvres au projet (par exemple, pendant les travaux de branchement gérés par l'Union des femmes et les actions de sensibilisation assurées par les ONG) l'intégration socioculturelle des pauvres sera améliorée. Sécurité : le branchement licite des pauvres au réseau d'assainissement les rendra moins vulnérables. D'une part, si les pauvres ne veulent pas (sont dans l'incapacité de) payer l'eau qu'ils consomment, ils pourront être sanctionnés par la compagnie / les autorités. | Élevée | Moyenne |
| D2.3 | Économiques : outre les pauvres qui ne seront pas relogés, les familles pauvres qui doivent être relogées perdront probablement provisoirement / partiellement leurs sources revenus, celles-ci étant intimement liées au quartier dans lequel elles vivent. Tout impact négatif sur leurs capacités économiques doit être compensé dans le cadre du relogement, par exemple en recrutant des membres de la famille dans le projet. Humains : dans la mesure où les personnes relogées seront branchées aux réseaux d'eau et d'assainissement, leurs conditions sanitaires, leur santé et leur capacité de travail seront considérablement améliorées. Politiques : voir D2. Socioculturels : du fait de la participation des personnes relogées au projet (par exemple pendant l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de relogement), leur intégration socioculturelle sera améliorée. Sécurité : outre les impacts décrits sous D2, les personnes relogées profiteront de la légalisation de leur statut foncier, ce qui fera d'elles des personnes moins marginalisées et moins vulnérables aux sanctions administratives. | Élevée | Moyenne |

| | | | |
|------|---|--------|---------|
| D2.4 | Économiques : les personnes employées pendant la période de planification, de mise en œuvre et d'exploitation du projet pourront, à court terme, améliorer leurs capacités économiques (par exemple, grâce à l'augmentation de leurs salaires et à des conditions d'emploi relativement stables). Humains : dans la mesure où la plupart du personnel devant être employé par le projet n'appartient pas à la catégorie des personnes pauvres et a donc des capacités humaines relativement bonnes, la valeur ajoutée du projet est moins visible pour cette catégorie de personnes. Politiques : vu que le personnel employé est directement impliqué dans le projet, il peut participer à la prise de décisions et acquiert donc de plus en plus de poids « politique ». Socioculturels : aucun impact / risque significatif n'est prévu. Sécurité : en raison des salaires relativement élevés payés par le projet et les conditions de travail plutôt sûres, le personnel employé est moins vulnérable et plus résistant aux chocs économiques. | Élevée | Moyenne |
| D2.5 | Économiques : à moyen et long terme, les paysans et les aquaculteurs profiteront de l'amélioration de la qualité des eaux de surface utilisées pour l'irrigation et l'aquaculture, par exemple grâce à l'augmentation des revenus générés par des produits de meilleure qualité et des récoltes plus importantes, à condition que la pollution industrielle soit, elle aussi, réduite. Humains : l'amélioration de la qualité des eaux de surface aura un effet positif sur la santé des paysans et des aquaculteurs. Politique : aucun impact / risque significatif n'est prévu. Socioculturels : aucun impact / risque significatif n'est prévu. Sécurité : avec l'amélioration de la qualité des eaux de surface, les pertes de cultures aquacoles dues aux effets toxiques seront réduites, ce qui permettra de réduire la vulnérabilité des personnes qui travaillent dans ce secteur. | Basse | Moyenne |

Matrice 3a : Détails relatifs aux résultats prévus, aux risques correspondants et aux mesures d'atténuation (basse = impact / importance du risque / qualité de l'information basse, moyenne = impact / importance du risque / qualité de l'information moyenne, élevée = impact / importance du risque / qualité de l'information élevée)

4. Appréciation de l'impact concernant les OMD et les objectifs stratégiques

Dans cette section, nous donnons un bref aperçu des impacts du projet au regard des objectifs généraux de réduction de la pauvreté énumérés dans la section 3.1.1. Dans la mesure où le projet et ses impacts positifs en matière de réduction de la pauvreté se limitent principalement à la zone du projet, il est prévu que les impacts à l'échelle nationale seront minimes.

Matrice 4 : Impacts relatifs aux OMD et aux autres objectifs stratégiques

| Objectifs stratégiques de développement | Impacts | Éléments & Risques | Sources d'information |
|--|---------|--------------------|-----------------------|
| OMD 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim | + / - | | S1, S2 |
| OMD 2 : éducation primaire pour tous | + / | | S1, S2 |
| OMD 3 : promouvoir l'égalité entre les sexes, autonomiser les femmes | + | D3.1 | S1, S2 |
| OMD 4 : réduire la mortalité infantile | + | D3.2 | S1, S2 |
| OMD 5 : améliorer la santé maternelle | + | D3.2 | S1, S2 |
| OMD 6 : combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies | + | D3.3 | S1, S2 |
| OMD 7 : assurer un environnement durable | ++ | D3.4 | S1, S2 |
| OMD 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le | ++ | D3.5 | S1, S2 |

| | | | |
|--|----|------|--------|
| développement | | | |
| Assurer des travaux d'infrastructure vitale* | ++ | D3.6 | S1, S2 |
| Créer des emplois* | + | D3.7 | S1, S2 |
| Intensifier les réformes administratives * | + | D3.8 | S1, S2 |

Matrice 4 : Impacts agrégés en termes d'OMD et d'autres objectifs stratégiques, par exemple les objectifs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté [1], qui sont liés au projet et marqué d'une (*), (++) très positif, + positif, +/- non pertinent, - négatif, -- très négatif)

| Détails des produits/résultats/impacts par catégorie de circuit de transmission et risque potentiel qu'ils ne se réalisent pas ; plus toute mesure d'atténuation pour contrecarrer les résultats négatifs pour les groupes cibles et autres personnes démunies | | Importance au plan national | Qualité de l'information |
|--|---|-----------------------------|--------------------------|
| D3.1 | Du fait que c'est l'Union des femmes qui a été chargée de l'organisation de la gestion du fonds de roulement pour les branchements, les femmes de la zone du projet et de la province sont autonomisées. Pour garantir le succès de la mise en oeuvre du fonds de roulement, l'Union des femmes doit être aidée par le projet. | Basse | Moyenne |
| D3.2 | L'amélioration prévue des conditions environnementales, par exemple le remplacement de l'égout à ciel ouvert, aura sans doute un impact positif sur la santé et la mortalité infantiles, par exemple dans les quartiers pauvres où les conditions d'hygiène sont souvent précaires. | Basse | Moyenne |
| D3.3 | Le projet entend aider à la réduction des maladies d'origine hydrique (par exemple l'entérocologie, l'hépatite, la salmonellose). Dans la mesure où la zone du projet n'est pas une zone d'épidémies de paludisme, l'effet correspondant est limité. | Basse | Moyenne |
| D3.4 | S'il est convenablement planifié et mis en oeuvre, le projet aura un impact positif direct sur la viabilité environnementale et donc sur la réduction de la pauvreté. Par exemple, il favorise la bonne gouvernance, inverse la perte de ressources environnementales (eaux de surface et nappe phréatique) et améliore les conditions de vie dans les quartiers pauvres. | Moyenne | Moyenne |
| D3.5 | La mise en oeuvre conjointe du projet par des partenaires locaux et suisses constitue une contribution significative à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, favorise la bonne gouvernance et répond aux besoins spécifiques du Vietnam. Les conditions du financement mixte prévu par la Suisse sont considérées comme étant justes eu égard aux possibilités financières du Vietnam. | Moyenne | Moyenne |
| D3.6 | Bien que Ba Ria soit situé dans une région relativement prospère, le projet est conforme à la stratégie nationale visant à améliorer les infrastructures vitales (comme l'approvisionnement en eau domestique, l'assainissement) notamment dans les régions pauvres. En effet, les personnes pauvres de la zone du projet font partie de la population cible et vont donc bénéficier de l'amélioration de l'infrastructure. | Moyenne | Moyenne |
| D3.7 | Pour ce qui est du niveau national et provincial, le potentiel du projet en matière de création d'emplois directs est limité. Il est cependant prévu que l'amélioration de l'infrastructure favorise le développement économique de la région et par voie de conséquence crée indirectement des emplois. | Basse | Moyenne |
| D3.8 | Le projet constitue une excellente occasion pour appliquer et améliorer le cadre réglementaire | Moyenne | Moyenne |

Matrice 4a : Détails relatifs aux résultats prévus, aux risques correspondants et aux mesures d'atténuations (basse = impact / importance du risque / qualité de l'information basse, moyenne = impact / importance du risque / qualité de l'information moyenne, élevée = impact / importance du risque / qualité de l'information élevée)

5. Appréciation et recommandations sommaires

L'appréciation montre qu'un effet positif peut être escompté pour la population ciblée par le projet. Dans la mesure où les pauvres qui vivent dans la zone du projet font partie de la population cible et du fait que leurs besoins spécifiques seront appréciés et pris en considération pendant la planification et la mise en œuvre du projet, ce dernier contribuera aussi considérablement à l'amélioration des conditions de vie des pauvres.